

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 22 JANVIER 2019**

Le mardi 22 janvier 2019, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 16 janvier 2019, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
M. BLANDIN
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
M. GASSAMA
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. PERIFAN
M. SAMAKE

M. BARGETON
M. BOUAKKAZ
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
Mme GUHL
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
Mme SIMONNET

M. BAUDRIER
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. GAS
Mme HAZAN
M. LE BARS
M. PASCAL
Mme RIVIER
M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER
M. NONY

M. GUERRIEN
M. SOREL

Mme KELLER
Mme VICQ

POUVOIRS

M. ASSOULINE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à Mme BACHE
Mme FANFANT a donné pouvoir à Mme HAZAN
M. GLEIZES a donné pouvoir à M. VON GASTROW
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme RIVIER
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI
M. MARTIN a donné pouvoir à M. LE BARS
M. SHI a donné pouvoir à Mme De MASSOL
Mme STEPHAN a donné pouvoir à M. SAMAKE

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LAURENT

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.	7
2. Délibérations.....	7
MA20.2019.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2018.....	7
MA20.2019.002 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018.....	7
2019 DDCT 12 : Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.	7
2019 DEVE 07 : Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	12
2019 DFPE 142 : Réalisation ou restructuration-extension de trois équipements de petite enfance - demandes de subventions (2.667.000 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	13
2019 DLH 26 : Locaux communaux 148 avenue Gambetta (20 ^e) - Convention d'occupation du domaine public à l'APHP - Hôpital universitaire Robert-Debré pour l'accueil du Centre Médico-Psychologique (CMP). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.....	14
2019 DJS 94 : Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux. M. Epeny EPARA EPARA rapporteur.	14
2019 DJS 95 : Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux. M. Epeny EPARA EPARA rapporteur.....	14
2019 DFA 05 : Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives. M. Renaud MARTIN rapporteur.	15
2019 DDCT 13 : Subvention (159.500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.	16
2019 DAE 05 : Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. M. Hamidou SAMAKE, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.	16
2019 DAE 51 : Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants. M. Weiming SHI rapporteur.	18
2019 DAC 472 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20 ^e). M. Thierry BLANDIN rapporteur.	19
2019 DDCT 16 : Subventions (90.000 euros) à 3 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées. M. Thierry BLANDIN rapporteur.	19
2019 DDCT 11 : Subvention (30.000 euros) à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Mme Virginie DASPET, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.	19

2019 DASCO 06 : Collèges publics parisiens - Subventions (399.923 euros) au titre du budget participatif des collèges. Mme Florence de MASSOL, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.....	20
2019 DDCT 10 : Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265.000 euros). Mme Florence de MASSOL, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Virginie DASPET rapporteures.	20
2019 DFPE 84 : Subvention (31.094 euros) et avenant n°4 à l'association Crèche Parentale Farandole (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	20
2019 DASES 08 : Subventions (1.267.400 euros) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	20
2019 DASES 32 : 11 Subventions (264.000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	20
2019 DFPE 136 : Subventions (170.000 euros) et conventions avec Réseau Môm'Artre et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9 ^e -10 ^e -12 ^e -13 ^e -14 ^e -18 ^e -20 ^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.	20
2019 DJS 84 : Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	20
2019 DASCO 09 : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47.860 euros), subventions d'équipement (74.808 euros), subventions pour la réalisation de travaux d'entretien (201.207 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	20
2019 DAC 201 : Subventions (17.500 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. .	20
2019 DAC 204 : Subvention (37.000 euros) aux associations Art Azoi et le Mur (11 ^e -20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	20
2019 DAC 213 : Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et l'Entre Prise (11 ^e -20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	20
2019 DVD 10 : Site dit « Cité Bonnier » (20 ^e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat relative aux études d'aménagement de l'espace public. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	20
2019 DLH 18 : Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9.813.000 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	20
3. Vœux	20
V20-2019-030 : Vœu du Conseil de quartier Saint Blaise relatif à la concertation sur les projets importants du quartier.....	21
V20-2019-031 : Vœu relatif aux biodéchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au composte de proximité et plus généralement à la trajectoire Zéro Déchet du 20 ^e arrondissement, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^e , Stéphane Von	

Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s écologistes, Lamia El Aaraje et les élus socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.....	27
V20-2019-032 : Vœu relatif à l'engagement du 20 ^e pour les cartables légers et l'équipement numérique dans les collèges, déposé par Nathalie Maquoi et le groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème} , Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s écologistes, Lamia El Aaraje et les élus socialistes et républicains.....	30
V20-2019-033 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la demande par l'Association des locataires RIVP - Prairies Charonne d'un moratoire de 18 mois sur la mise en place du supplément de loyer de solidarité pour les logements situés 8 rue des Prairies, Paris 20 ^{ème}	34
Vœu relatif à la sectorisation des collèges du 20 ^e , sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".	38
Vœu d'urgence relatif à la proposition de sectorisation pour les collèges du 20 ^e , déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème} , et soutenu par les élu-e-s du groupe écologiste et les élu-e-s du groupe communiste.....	38
V20-2019-034 : Vœu relatif à l'organisation de cahiers de doléances et du grand débat, déposé par les élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche.	41

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Nous allons entamer le bureau municipal, sachant que nous avons au moins deux élus qui doivent nous rejoindre. Mme SIMONNET, si vous voulez bien prendre place.

Alors déjà, je m'adresse à la fois aux élus et au public, une information extrêmement importante en début de séance. Nous avons demandé comme d'habitude à la STEG qui s'occupe du chauffage dans les mairies d'arrondissement de bien vouloir pousser un petit peu le chauffage et le maintenir au-delà de 20 h 30. Ils se sont engagés à le faire, mais je ne vous cache pas que c'est toujours un tout petit peu difficile de faire comprendre qu'il ne faut pas couper le chauffage après 20 h 30 dans les mairies d'arrondissement. Le reste du temps, c'est louable pour des raisons d'économie que vous comprendrez, mais enfin, quand on a nos conseils municipaux, c'est un peu problématique. Mais je ne vous cache pas qu'on n'est pas encore parvenu tout à fait à la solution idéale. Donc, gardez vos moufles à proximité au cas où c'est une solution raisonnable.

Alors, mes chers collègues, avant de débiter ce Conseil d'Arrondissement, et conformément à notre tradition, je souhaite évoquer avec vous la mémoire des cinq personnes lâchement assassinées dans les rues de Strasbourg le 11 décembre dernier par un terroriste. Je voudrais que nous ayons une pensée pour elles, pour leur famille, pour les forces de sécurité qui ont contribué toute la soirée à sécuriser les habitants et les touristes à Strasbourg et bien entendu pour les 11 autres personnes blessées dans cette attaque revendiquée par l'organisation terroriste État Islamique. Je vous prie de donc de bien vouloir, à mes côtés, respecter une minute de silence en l'honneur des victimes de ces attentats.

Minute de recueillement

Mme CALANDRA

Tout d'abord, évidemment, pour tous ceux et celles que je n'ai pas encore eu l'occasion de croiser, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de santé, de prospérité, de réussite personnelle et professionnelle pour cette nouvelle année qui commence, pour vous et pour tous ceux que vous chérissez. Je vous informe que les vœux de la Municipalité aux habitants auront lieu dans cette même salle le jeudi 31 janvier prochain à 19 h et qu'ils seront précédés des vœux aux associations de notre arrondissement le mardi 29 janvier, toujours en salle des Fêtes, à 18 h 30.

Je voulais également faire un point d'information sur les listes électorales. Vous savez que les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai prochain. Nous élirons 79 représentants qui siègeront au Parlement européen, soit cinq de plus que durant la précédente mandature, du fait de la décision britannique de quitter l'Union européenne.

Autre nouveauté, le rétablissement de la circonscription nationale unique, donc, je cite : « *La réforme législative relative à l'inscription sur les listes électorales a par ailleurs prolongé jusqu'au 31 mars 2019, la date limite d'inscription en lieu et place du 31 décembre de l'année précédente* ». Donc désormais, la date limite est le 31 mars, ce que je considère comme très positif. Et pour mémoire, l'inscription peut désormais se faire en ligne, par courrier ou évidemment au bureau des élections en mairie. Donc, comme nous sommes des élus de la République française, nous sommes évidemment pour la participation aux élections, pour l'engagement des citoyens et donc n'hésitez pas à faire largement la publicité de ces réformes et de ces nouvelles dispositions.

Je souhaite également partager avec vous, je sais que nous allons en débattre à l'occasion de vœux, donc on y reviendra, mais je voulais rapidement partager avec vous des informations concernant le grand débat national et notamment sur les initiatives prises par la Ville de Paris et par la Mairie du 20^e arrondissement dans le cadre de la Conférence de consensus souhaité par Anne HIDALGO, Maire de Paris. Je vous rappelle d'abord que des cahiers de doléances permettant de recueillir les contributions et les propositions de nos concitoyens sont à la disposition de tous, en bas dans l'accueil de la mairie, et que la plateforme « 20^e Citoyen » donnera avant la fin de la semaine la possibilité à tous d'envoyer leur contribution par voie électronique. Par ailleurs, un grand débat sera organisé dans le cadre fixé par la Ville, le samedi 16 février prochain matin au gymnase de la Bidassoa entre 9 h et 13 h. Enfin, les titulaires de la carte citoyenne peuvent s'inscrire auprès de la Ville de Paris en tant que volontaires des débats. Nous incitons notamment les membres de nos conseils de quartier à s'y inscrire et à organiser des débats dans leur environnement immédiat. N'importe quel concitoyen peut organiser un débat devant sa boulangerie s'il le souhaite, je tiens à le dire. Évidemment, il me paraît normal que le

rôle des élus de la République soit de donner un soutien logistique et un cadre et de permettre de faciliter les rencontres entre les citoyens, mais évidemment, ce n'est pas exclusif. Nous reviendrons, à l'occasion du débat sur les deux vœux qui ont été déposés à ce sujet, plus en détail sur ces initiatives. Non, je crois qu'il y a un vœu d'urgence du groupe Communiste. On y reviendra tout à l'heure.

Ceci étant dit, nous pouvons ouvrir formellement ce Conseil d'arrondissement. Je vous rappelle mes chers collègues que la fusion de la Ville et du Département de Paris en vigueur depuis le 1^{er} janvier a pour conséquence que l'ensemble des projets de délibération présentés au Conseil de Paris nous est désormais soumis pour avis en Conseil d'arrondissement, l'ensemble des délibérations qui concernent le 20^e évidemment. Et donc, nous pouvons émettre maintenant un avis, voter sur des délibérations qui étaient avant de compétence départementale.

Mme GUHL

Oui, si vous m'accordez une minute de parole, je voudrais également qu'on puisse rendre hommage, suite à l'incendie rue de Trévise qui a eu lieu, aux deux pompiers qui sont décédés et ainsi qu'à l'habitante de la rue de Trévise et à une autre victime civile qui était touriste à Paris à ce moment-là. En solidarité pour les habitants du 9^e, il me semble que nous pouvons aussi avoir une pensée pour eux en ce début de Conseil d'arrondissement.

Mme CALANDRA

Alors, Mme GUHL, vous avez parfaitement raison. D'ailleurs, la Maire de Paris s'est rendue, je crois, à l'hommage de la BSPP, et moi-même je l'ai repris sur mon compte Facebook, et la Mairie du 20^e s'est exprimée aussi sur le sujet. Alors, jusqu'à présent, on ne faisait pas de minute de silence pour les pompiers, c'était juste un hommage. D'accord, vous avez parfaitement raison. Moi, en tout cas, je me suis autorisée au nom de la Municipalité à appeler le général commandant de la BSPP au nom de tous les élus du 20^e et de tous les habitants du 20^e arrondissement. Et bien entendu, j'ai aussi appelé le capitaine GUENEGOU qui commande l'unité BSPP du 20^e arrondissement à la caserne de Ménilmontant pour les assurer de toute notre solidarité et de notre émotion. Et évidemment, ils étaient quoique très atteints et très éprouvés et extrêmement heureux de ceci. Donc effectivement, la devise de la BSPP, c'est « Sauver ou périr ». Et dans ces cas-là, on voit que ce n'est pas une parole en l'air, une phrase en l'air. Donc, bien entendu aussi, par rapport aux inquiétudes qui peuvent surgir, nous sommes très vigilants dans le cadre de tout ce qui concerne les installations de gaz et toutes les installations dangereuses, qui peuvent porter des dangers. Et je le redis aussi qu'en solidarité avec la Maire du 9^e arrondissement, le risque zéro n'existe pas et il faut attendre les résultats de l'enquête sur place pour savoir exactement ce qu'il s'est passé.

Je vous rappelle, mes chers collègues également que seuls seront débattus les délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription pour intervention de votre part. Se sont inscrites les personnes suivantes :

- M. PERIFAN sur la DDCT12,
- Mme de MASSOL sur la DEVE 07,
- Moi-même sur la DLH 26,
- M. PERIFAN sur la DJS 94 et la DJS 95,
- M. PERIFAN sur la DFA 05,
- M. PERIFAN sur la DDCT 13, la DAE 05, ainsi que M. SAMAKE et M. LE BORGNE, et
- M. PERIFAN sur la DAE 51.

Y a-t-il un oubli ? Il n'y en a pas. Donc, ces délibérations seront mises en débat. Et mes chers collègues, avant de passer... Oui, pardon. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

J'avais fait une inscription sur la DASCO 15.

Mme CALANDRA

D'accord, mais elle est retirée, ce que je vais expliquer après. Du coup, elle n'est plus mise en débat. Mes chers collègues, également pour ce qui est du formalisme de notre Conseil avant de passer à l'examen des délibérations ainsi qu'aux débats sur les vœux, je vous signale la transmission d'un vœu émanant de la réunion plénière du conseil de quartier Saint-Blaise. Il a été adopté dans les formes par cette réunion plénière au sens de la charte des conseils de quartier. Ce vœu est donc transmis selon

la forme habituelle, selon la charte, pour information et débat à notre Conseil. Et comme vous le savez, il suffit qu'il soit porté par un groupe, ce qui est le cas, et il sera débattu prioritairement aux autres vœux déposés dans les formes conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur. Et donc, comme j'ai reçu à ce jour l'information des cinq groupes de la majorité municipale du 20^e arrondissement selon laquelle ils souhaitaient reprendre ce vœu, il va donc être soumis au débat et au vote.

Concernant les vœux d'urgence, nous aurons également à débattre ce soir, si vous en êtes d'accord, de trois vœux d'urgence déposés dans les formes et dans les temps : un premier vœu issu du groupe Place au Peuple ! concernant la sectorisation des collèges, un second déposé par le groupe Communiste concernant le grand débat national souhaité par le président de la République, et un dernier concernant également la sectorisation et déposé par les élu(e)s pour une Alternative Écologique et Sociale dans le 20^e et soutenu par les élu(e)s Écologistes et les élu(e)s Communistes. Alors, comme vous le savez, ces vœux d'urgence ne peuvent être discutés que si notre Conseil l'accepte par un vote en séance, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

Mme CALANDRA

Je vous propose, compte tenu de leur objet similaire, de débattre du vœu déposé par le groupe Place au Peuple ! en même temps que le vœu déposé par les élu(e)s Pour une Alternative Écologique et Sociale dans le 20^e qui concernent tous deux la question de la sectorisation des collèges. Je vous informe par ailleurs que j'ai annoncé vendredi au cabinet de Patrick BLOCHE (Patrick BLOCHE, pour le public, adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires auprès de Mme HIDALGO), j'ai donc informé M. BLOCHE que j'avais décidé de retirer la délibération DASSCO 15 de l'ordre du jour de notre Conseil, car j'estime que la concertation avec les équipes éducatives et les parents notamment du collège Gambetta, mais également avec les élu(e)s du 20^e arrondissement et notamment avec mon adjoint, Alexandre LE BARS, et singulièrement avec moi-même, n'ont pas été menés de manière satisfaisante. J'ai demandé que nous prenions le temps d'y travailler tous ensemble.

Donc, nous allons passer à l'examen des délibérations sur lesquelles des conseillers se sont inscrits.

2. Délibérations

MA20.2019.001 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2018.

MA20.2019.002 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018.

Après consultation des membres, les procès-verbaux sont adoptés.

2019 DDCT 12 : Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Bonsoir, chers collègues. Simplement, je suis toujours surpris, en fait, lorsque je reçois l'ordre du jour de notre Conseil par le nombre de subventions qu'on vote. En réalité, impressionnant, plus de 90 % des délibérations sont des votes de subventions, certainement très légitimes, à des associations très légitimes. Mais je me dis, comme on reçoit ça quelques jours avant, lorsqu'il faut plonger pour essayer de vérifier : est-ce que l'argent du contribuable est dépensé à bon escient ? Un petit peu difficile. Je vais vous poser une question, chers collègues, est-ce que vous savez, ce soir, le montant total des subventions que nous allons voter ? On n'est pas dans le jeu Le juste prix, mais est-ce que vous le savez ? Je ne le savais pas si je n'avais pas fait le calcul et je pense que vous ne l'avez pas fait, et je me dis que c'est un peu dommage parce qu'on vote beaucoup d'argent, c'est l'argent du contribuable, on est dans une période où l'argent et le pouvoir d'achat, on le voit bien, c'est difficile. Et je me dis comment est-ce qu'on peut se pencher peut-être un peu plus sur les subventions ? Et je voudrais peut-être interroger Virginie DASPET sur cette subvention qui représente près d'un million d'euros. On peut partir de celle-là, mais il serait peut-être, en tout cas, le

groupe LRI le souhaiterait, qu'on puisse peut-être, lorsqu'on présente les délibérations, lorsque les montants sont des montants importants – je ne parle pas de subventions à 3 à 4 000 euros, mais – je pense à des montants qui dépassent les dizaines de milliers d'euros, qu'on puisse peut-être avoir une rapide présentation, non pas de ce que fait l'association, mais en tout cas de la part que peut représenter la subvention dans le budget de l'association, en sachant qu'il n'est pas sain qu'elle représente une trop forte somme, et surtout les résultats. Sur ces 932 000 euros qui ont été diffusés sur des projets dans des quartiers populaires parisiens, certainement à juste titre, est-ce qu'on peut mesurer le résultat, l'efficacité de cet argent public qui est mis sur la table ? Et si on peut le faire de manière générale à chaque Conseil pour l'ensemble des grosses subventions, ça me permettrait d'avoir un éclairage et de pouvoir peut-être voter plus justement ces subventions. Je vous remercie, chers collègues.

Mme DASPET

Merci, M. PERIFAN, de m'interroger sur cette très belle délibération qui est le résultat d'années de travail pour que des associations qui, quelque part, touchaient des subventions un petit peu au fil de l'eau, de telle ou telle direction, au fil des mois parfois très tard dans l'année pour des actions qui avaient été engagées dès le mois de janvier et qui n'étaient votées au Conseil de Paris et d'arrondissement précédemment qu'au mois de novembre. Écoutez, la très bonne nouvelle, c'est que maintenant, il y a de moins en moins de délibérations, que pour justement s'attacher à ne pas perdre trop d'argent dans des démarches administratives qui seraient inutiles et que ce soit du côté de la Ville et du côté des associations, on ne fait plus qu'une délibération. Alors, je vais avoir du mal à vous répondre précisément sur toutes ces subventions – 122, comme vous l'avez dit – près d'un million d'euros, c'est très peu dans le budget d'une ville comme Paris. Il y en aura d'autres, je vous rassure, puisque nous arriverons à toujours ces 30 % symboliques dédiés aux quartiers populaires comme l'a annoncé Anne HIDALGO depuis le début de la mandature. Donc, comme je vous le disais, ces 122 projets sont parisiens, donc je pourrais vous parler plus facilement de ceux du 20^e, mais j'espère que vous les connaissez. Sur le reste, écoutez, on est en ce moment sous l'égide de la préfecture côté cohésion sociale, en train de dresser un bilan – j'allais dire, de mi-mandature, pardon – à la moitié du contrat de Ville. Je crois que l'évaluation est faite, pour le coup, c'est une technique classique d'évaluation des politiques publiques. Je vous invite à vous y intéresser. C'est un événement public. Pour le reste, sur l'analyse des budgets, des projets, etc., je vais vous faire la même réponse que d'habitude : vous avez la chance, comme moi, d'être conseiller de Paris. Vous appartenez à un groupe politique qui a des moyens, des salariés, pour dire les choses clairement. Je ne comprends pas que vous ne vous saisissiez pas de ces moyens qui sont ceux de l'argent public, qui sont ceux... vous avez des moyens, profitez-en. Faites travailler vos salariés qui, je n'en doute pas, seront très heureux de s'intéresser aux projets dans les quartiers populaires et notamment dans le 20^e arrondissement. Et il n'y a rien de caché ; tout ceci est public. Donc, il suffit simplement d'aller chercher les informations et de faire son travail d'élu. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Chère collègue, je vous remercie, mais vous commencez bien l'année. Vous dégagez en touche et vous ne répondez pas à la question. Je vous pose une question. Bien sûr qu'on peut se renseigner et qu'on peut faire plein de choses. Vous êtes l'élue en charge et rapporteuse de cette subvention, donc, je pense la plus à même d'éclairer le Conseil. Si à chaque question que posent les élus, on leur dit : « Écoutez, débrouillez-vous tout seuls. Allez chercher l'information », je ne trouve pas ça très constructif. Donc, est-ce que vous pouvez me répondre sur le fond ? Est-ce que vous avez des éléments de mesure de l'efficacité de ces investissements, de ces subventions, de l'argent public qui est déposé ? Ne prenons pas les 38 associations. Vous avez dit qu'il y en a dans le 20^e ; parlons de celles du 20^e, est-ce que vous pouvez donner deux, trois exemples d'associations qui ont reçu des subventions ? Ce qu'elles ont fait avec cet argent et comment vous en mesurez l'efficacité ?

Mme DASPET

M. PERIFAN, les projets y sont décrits. Ouvrez les documents qui sont joints aux délibérations. Alors, je veux bien vous répondre sur le fond, M. PERIFAN. Je vais vous donner un exemple concret, une association qui fait du soutien scolaire, de l'accompagnement aux devoirs dans un quartier Politique de la Ville. On était en comité de pilotage la semaine dernière. C'était aussi un événement public inscrit à l'agenda de la mairie, donc, tout à fait transparent. Je ne sais pas mesurer la valeur d'un enfant accompagné tout au long de l'année par une association et ses bénévoles. Je peux imaginer que c'est mieux qu'il soit accompagné que pas accompagné, mais si vous me demandez un budget, un équivalent financier, je ne peux pas vous le donner. Je vous le dis comme ça ; c'est vrai pour des tas de mesures, pour des tas de subventions. Si vous me demandez des éléments qualitatifs, c'est le travail qu'on fait à chaque fois pour renouveler ou pas le travail avec les associations, il y en a avec lesquelles on arrête, parce qu'on n'est pas satisfait, il y a des nouveaux projets qui sont développés. Maintenant, si vous me demandez le ratio, puisque c'est un peu ça que vous me demandez, je ne sais pas faire. Est-ce que vous seriez capable de répondre à cette question ?

Mme SIMONNET

Attention à ce débat sur les associations parce que nous sommes d'abord et avant tout attachés à la loi de 1901 sur la liberté associative. Et nos subventions ne sont pas des délégations ou des « commandes » de délégation de politique publique. Hélas, parfois, ça le devient, ce qui est un problème dans le respect de la liberté de l'autonomie des associations, sachez que le mouvement associatif qui s'appelle le « CAC » (Collectif des Associations Citoyennes) justement alerte sur le fait que de plus en plus, les collectivités locales, et Paris, hélas, n'est pas en reste en la matière, plutôt que de donner, de voter des subventions de fonctionnement triennales qui garantissent l'indépendance de la vie associative et l'élaboration de ces projets en fonction du cadre démocratique interne aux associations, les collectivités font ce qu'on appelle des appels à projets, et les subventions, finalement, se transforment en appel à projets où c'est le politique qui décrète, qui décide et qui commande l'action associative ; comme ça peut être le cas pour une délégation de service public. Ce qui n'est pas du tout le même esprit en termes de respect du fonctionnement démocratique et de la vitalité créative associative. Ce qui n'empêche que le politique, dans son instance délibérative comme celle-ci interroge l'intérêt général auquel contribue l'ensemble des associations dans le respect de leur démocratie. Mais attention, dans le cadre de l'évaluation, l'évaluation devrait, à mon sens, aussi évaluer si nos politiques garantissent la liberté démocratique associative. Et j'ai peur que ce soit de moins en moins le cas. Ça le deviendra quand on restaurera un jour, si on en a le courage politique, en tout cas, c'est ma conviction en termes de nécessité, des financements triennaux qui garantissent cette liberté associative.

Par contre, il y aurait une autre nécessité, j'avais d'ores et déjà présenté des vœux en début de mandature à ce sujet qui n'ont jamais été réalisés, c'est qu'on puisse avoir néanmoins une vision d'ensemble sur l'année et un rapport fait au moins par l'administration sur : quels sont les moyens alloués à l'ensemble des associations avec une synthèse en fonction des différentes typologies d'association, même si elles sont très complexes, mais qu'il y ait au moins une étude pour voir, en fonction des arrondissements, en fonction des domaines, en fonction du type d'activités qu'on puisse savoir globalement ce que nous finançons à travers les subventions. Or, les subventions, elles arrivent au fil de l'eau. Et donc, sur chaque délibération, on peut à la limite avoir les éléments d'information qui comparent sur cette association ce qu'elle percevait l'an passé ou les différents projets qu'elle a porté, mais à aucun moment ne nous a été présentée une vraie analyse globale sur Paris, sur un arrondissement ou sur des champs par direction du bilan du financement par la Ville des projets associatifs. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Avant de passer la parole à Mme GUHL, je vais me donner la parole. Alors, Mme SIMONNET, je ne peux absolument pas vous laisser dire ça puisque précisément, il s'agit là de renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs. Oui, Mme SIMONNET, mais juste une chose. Convention signifie qu'il y a un engagement et un contrat qui est signé avec deux acteurs (quelqu'un s'engage et quelqu'un s'engage). Autrement dit, dire que les associations sont de plus en plus contraintes, machin, excusez-moi. Là, elles signent un contrat, personne ne les oblige à le signer, où elles s'engagent à remplir des objectifs (convention pluriannuelle d'objectifs) et pluriannuelles. Pourquoi pluriannuelles ? Parce que précisément, Mme SIMONNET, nous souhaitons pour les associations qui

ont fait leur preuve, qui remplissent leurs engagements et leurs obligations auprès de la Ville, qui utilisent donc l'argent de la Ville donc du contribuable de façon conforme à leurs engagements efficaces – on reviendra sur l'analyse de l'efficacité et la mesure de l'efficacité dans le domaine associatif ; M. PERIFAN, convenez que c'est quand même un sujet assez complexe – mais pour ces associations-là, on renouvelle leur convention, on prend, nous, l'engagement de les subventionner sur plusieurs années justement pour diminuer de façon importante la part du temps consacré par les cadres de l'association à remplir des dossiers fastidieux, administratifs de demandes de subvention, et qu'ils consacrent beaucoup plus de leur temps d'efficacité à faire ce pour quoi nous versons des subventions. Donc là, en l'occurrence, il s'agit de renouvellement qui concerne des associations qui ont fait leurs preuves. Cependant, M. PERIFAN, là où vous avez raison, c'est qu'il faut toujours être vigilant. Il faut toujours être vigilant, que ce soit nous, vous, les citoyens, tout le monde doit être vigilant parce que c'est de l'argent public, donc, on doit faire attention à la façon... il peut y avoir, on le sait, les associations, ça dépend beaucoup aussi des gens qui sont à leur tête, y compris de la part des bénévoles, etc. Donc, il peut y avoir des problèmes, des conflits internes à l'association, il peut y avoir des difficultés sur le terrain, il peut y avoir aussi – parfois, c'est arrivé, on se souvient – d'une célèbre association du 20^e, « Le Poumon Saint-Blaise » qui a été victime d'une escroquerie de la part de son comptable, alors que les gens de l'association étaient des gens parfaitement honnêtes, mais ils ont été victimes d'une escroquerie et l'association a dû fermer. Donc, il faut toujours être vigilant. Que se passe-t-il ? Les associations, je le rappelle, déposent tous les ans des bilans auprès de la Ville de Paris dans un cadre prédéterminé. Et des fonctionnaires de l'administration parisienne vérifient quand même qu'un certain nombre d'éléments sont rassemblés, comptables, financiers, sur le bureau de la déclaration de bureau, les assemblées générales tenues, etc. Néanmoins, après la mesure de l'efficacité, alors là, M. PERIFAN, on se lance dans des choses nettement plus complexes. Comme l'a dit Mme DASPET, comment mesure-t-on l'efficacité du soutien scolaire ? C'est assez compliqué. Comment mesure-t-on l'efficacité de gens qui sont chargés, par exemple, de l'animation des quartiers, etc. Encore une fois, dans les conventions d'objectifs, la Ville fixe un certain nombre d'objectifs, bien sûr, en accord avec l'association. On n'impose pas, on ne fait pas tomber d'en haut. Et souvent, d'ailleurs, les objectifs émanent eux-mêmes du mouvement associatif ; ils émanent des citoyens, des conseils de quartier, de la vie de quartier. C'est parce qu'on fait des diagnostics communs. Par exemple, le diagnostic social de territoire qui est co-porté par les associations, par la DASES, le CASVP, la mairie du 20^e, la Ville de Paris, etc., a été établi pour cette mandature qu'il fallait faire un focus, mettre plus de moyens sur les familles monoparentales. On a donc subventionné, par exemple, les centres sociaux pour qu'ils travaillent davantage sur ce sujet. Après, comment vous mesurez l'efficacité ? Est-ce que c'est le nombre de familles encadrées ? Je crois que le purement quantitatif n'est pas forcément pertinent. Est-ce que c'est ce à quoi ça aboutit ? Oui, mais vous savez bien que dans le domaine humain, vous allez rencontrer des échecs. Moi, ce que je sais, c'est qu'il faut qu'il y ait des objectifs, il faut qu'il y ait des évaluations des objectifs, il faut qu'il y ait une vigilance, mais on ne peut pas uniquement être dans du purement quantitatif ou purement comptable ou bureaucratique. Bien entendu, il faut vérifier la conformité à la loi, le respect des règles de la comptabilité et évidemment le respect du bon usage des subventions. Par exemple, si les subventions pour une association sont utilisées par le président, le directeur ou la directrice pour aller se promener aux Bahamas, bien entendu, la Ville de Paris sera tout à fait légitime à se poser des questions, voire à engager des poursuites. Mais ça, je dirais que c'est, pour beaucoup d'autres organismes, la même chose.

Mme GUHL

Moi, je suis un peu étonnée à la fois, M. PERIFAN, par votre intervention, mais également, Mme SIMONNET, même si vos propos sont connus, par vos propos. En effet, le travail que nous faisons avec les associations et que nous faisons en particulier à la Ville de Paris et dans les arrondissements est un travail qui est précieux ; un travail qui est précieux pour la cohésion sociale – je termine M. PERIFAN, même si vous levez les épaules – un travail qui est précieux, là particulièrement, pour cette délibération pour les quartiers populaires. Vous avez là un nombre important d'associations qui travaillent sur la question de l'emploi dans les quartiers populaires, et je pense en particulier, là, je vois, Projet 19 qui développe Cité Lab, c'est-à-dire, qui va travailler à développer des emplois dans les quartiers populaires ; ça fait deux ans qu'ils travaillent dessus. Bien entendu que c'est une association non seulement qui est connue de la Ville, mais qui est suivie par les services de la Ville, sur lesquels des indicateurs sont donnés, sur lesquels il y a un travail en commun. Et c'est dans ce travail en commun, Mme SIMONNET, qu'on retrouve aussi la notion d'intérêt général qui peut être partagée par les citoyens et qui est partagée dans ce cas-là par les

citoyens, organisés en association. Et moi, il me semble que c'est ça aussi notre devoir d'élu et notre devoir en responsabilité d'élu, c'est de réussir à faire émerger cette synergie entre ce que nous pourrions appeler ou ce que vous pourriez appeler de l'économie publique et nos politiques publiques, et cette initiative citoyenne, cette émergence citoyenne qui se traduit in fine par la création d'associations et le fait qu'elles œuvrent sur notre territoire. Alors, quand vous dites que vous voulez qu'on mesure leurs performances, on sent bien derrière une sorte de défiance envers le travail associatif. Si elle n'y est pas, M. PERIFAN, dans ce cas-là, très bien, mais ça fait plusieurs fois que vous intervenez ici avec cette défiance associative. Si elle n'existe pas, il n'y a pas de souci, on peut continuer cette discussion. Je crois qu'au lieu d'avoir cette défiance associative, il faut travailler main dans la main, ce que fait la Ville de Paris et Virginie DASPET ne l'a pas détaillé, mais elle connaît une par une l'ensemble de ces associations. En tout cas moi, en tant qu'élue, j'en connais beaucoup dans le 20^e, mais également sur l'ensemble de Paris. Et moi, il me semble que ce soit une association comme Extra Muros où nous étions d'ailleurs avec nombre d'élue(s) du 20^e à leur premier anniversaire, qui fait un travail incroyable et notamment autour du 140 rue de Ménilmontant, que ce soit Cité Lab avec Projet 19, que ce soit – puisque vous citez celles du 20^e – Débrouille et Compagnie que moi, je connais très bien puisqu'elle travaille beaucoup sur les questions de recyclage, mais pas uniquement, sur la Fédération d'artistes et d'artisans, ou encore toutes les autres qui sont citées, ce sont des associations non seulement qui sont connues, mais dont l'activité positive pour le quartier est elle aussi reconnue par les habitants et dont le suivi par l'Hôtel de Ville qui est effectué est là aussi d'une grande qualité. Donc, je ne comprends pas très bien quel est le sens de la question qui permet d'ailleurs d'y répondre de manière très vaste, et peut-être que c'était ça, de lancer un grand débat sur ce sujet de notre relation aux associations. En tout cas, moi je peux vous dire qu'on y tient beaucoup et que c'est d'ailleurs assez indispensable au fonctionnement de notre arrondissement.

Mme CALANDRA

Alors, j'ai trois demandes de parole. Comme on n'en est qu'à la première délibération, si pour une fois on pouvait... donc, Mme DASPET, non finalement. M. PERIFAN puis Mme de MASSOL, mais rapidement.

M. PERIFAN

Très rapidement. Mme GUHL, soyez assez aimable de ne pas me faire un procès d'intention. Ce n'est pas parce que je demande, parce que c'est de notre responsabilité que de savoir comment l'argent public, l'argent du public, de ceux qui sont derrière, là, et notre argent aussi par la même occasion est utilisé. Je suis moi-même patron d'association, je suis entrepreneur social, j'ai grandi, baigné dans le milieu associatif, ne me dites pas que je le remets en cause. Attendez !

Deuxièmement, vous me parlez de notoriété. On connaît les associations, mais c'est très bien. Et ce n'est pas qu'on ne les connaît pas. C'est comment est-ce qu'on peut mesurer, et je crois qu'évaluer les politiques publiques, ça relève de notre rôle d'élu, ce n'est pas une remise en cause. Il n'y a pas dans mon propos une attaque vis-à-vis de personne ici. C'est une réflexion en ce début d'année qu'on peut avoir, vu l'argent qu'on engage, de se dire : comment peut-on mieux évaluer les politiques publiques et les subventions ? Et la réalité, et je me mets dans le lot, c'est qu'il y a une telle inflation de subventions depuis des années qu'on n'a plus le temps, pas plus nous, élu(e)s qui ne sommes pas à plein temps dans notre mandat d'élu, pas plus que les services qui sont débordés, on a le temps et les moyens de regarder ce qui se passe. 99 % des associations, ça se passe très bien, elles ont de bons résultats. Peut-être. Et je terminerai en vous disant, là encore, c'est la réalité, on aurait trois à quatre subventions à chaque Conseil, on pourrait prendre une journée le dimanche, commencer à lister les choses, regarder, aller voir, les rencontrer et juger si on pense que la subvention est justifiée. Quand il y en a 50... on n'est pas à plein temps, on n'est pas des professionnels de la politique, on a tous nos vies professionnelles, nos vies de famille, etc.

Deuxième chose, vous me demandez : comment est-ce qu'on peut les évaluer ? Ça peut être un bon débat. Le président, je crois, a ouvert le débat à partir du 15 janvier ; on a jusqu'au 15 mars. Ça peut être un bon débat. Et je vous donne quelques pistes très simples. Vous avez parlé d'accompagnement scolaire, d'échec scolaire. On peut imaginer de mesurer combien une association accompagne d'élèves déjà ; elle en accompagne 10, 20 ou 30, première chose. Deuxième chose, quel est le résultat en fin d'année de l'accompagnement ? Est-ce que les résultats de l'élève se sont améliorés ? Est-ce qu'il est toujours en échec scolaire ? Ce qu'on fait à minima avec nos enfants quand on les suit et qu'on les accompagne. Est-ce que c'est fait ou pas ? Peut-être que oui. Et dans ces cas-là, passez-nous les informations. Sur les associations qui travaillent dans les quartiers

Politique de la Ville, sur la création d'emploi : combien d'emplois ont été créés par le Lab en deux ans ? Quel est le coût que ça représente ? Si créer un emploi coûtait 10 000 ou 100 000 euros, si accompagner un élève coûte 1 000 ou 10 000 euros, ça ne sera pas la même chose. Et comment est-ce qu'on peut gagner en efficacité ? Je prends un dernier exemple qui touche le département, mais on a fusionné, donc, qui touche aussi la Ville : lorsque la CNSA sur la politique de lutte pour l'autonomie des personnes âgées, à travers la conférence des financeurs finance des associations pour maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à domicile, mais vous verrez que quand on remplit les appels à projet, on nous demande en termes de résultat quel est le nombre de personnes âgées que vous avez touchées, qu'elles étaient en GIR 1, GIR 2, GIR 3, GIR 4, GIR 5, GIR 6 et qu'on arrive à justifier. Parce que s'il n'y a aucun critère pour mesurer l'efficacité, ça veut dire qu'en fait, on donne de l'argent sans aucun contrôle, en espérant qu'il sera bien utilisé, ce dont je suis certain que c'est le cas. Mais le jour où nous demandera à quoi servent les élus, si les élus qui engagent la dépense publique ne sont pas là pour la contrôler, ça me semble plutôt inquiétant. Merci.

Mme CALANDRA

Bien. M. PERIFAN, une nouvelle fois, je vous rappelle que s'il y a autant de délibérations portant sur autant d'associations, c'est tout simplement parce que nous sommes une ville de 2 200 000 habitants, dont 200 000 dans le 20^e arrondissement qui est la 10^e ville de France et que donc, nous avons une énorme vitalité associative. Je ne sais pas trop quoi vous dire d'autre. Et d'ailleurs, nos administrations...

Propos hors micro

Mme CALANDRA

Non, on n'interrompt pas un Conseil municipal, Monsieur ! On n'interrompt pas un Conseil municipal. Non, Monsieur vous mentez et on n'interrompt pas un Conseil municipal ! Monsieur ! Je vais interrompre cette séance.

Propos hors micro

Mme CALANDRA

Monsieur, il est interdit d'interrompre un Conseil.
La séance est interrompue. On appelle la police et on l'évacue.

Interruption de séance

Mme CALANDRA

Donc, je vous consulte sur la délibération 2019 DDCT 12.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DEVE 07 : Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme de MASSOL

Alors oui, c'est un peu difficile de parler de cette délibération après ce que nous venons de vivre. Mais malgré tout, le 14 avril 2018, nous avons accueilli ici en mairie du 20^e les Assises territoriales de la LPO et du CORIF qui ont profité de cette journée d'ailleurs pour se marier et s'associer pour ne faire plus qu'une association. Et c'est à cette occasion que nous avons pu valoriser tous les efforts qui avaient été faits dans le 20^e, mais aussi au niveau parisien pour que la préservation de la biodiversité soit inscrite dans toutes les politiques publiques. Les arguments que nous avons avancés ont été entendus puisque la LPO a proposé à la Ville de Paris de labelliser 25 espaces verts parisiens et deux cimetières qui pourront ainsi bénéficier du titre de refuge de la LPO. Ces refuges LPO permettent à la Ligue de protection des oiseaux de venir y faire des études concernant la biodiversité qui est

présente, mais aussi de mettre en place une évaluation de son évolution. Est-ce que les choses s'améliorent de ce point de vue ou, au contraire, est-ce qu'il y a des actions qui sont peu propices à la biodiversité. Ont été aussi pris en compte le fait que de nombreux espaces verts parisiens, quasiment tous maintenant, sont labellisés écojardins et que dans plus aucun de ces espaces verts on n'utilise de produits chimiques, que les interventions horticoles ont pour but d'enrichir la végétation, les sols et la biodiversité, que nous utilisons de plus en plus d'espèces indigènes, que la faune est prise en compte dans la programmation des interventions dans les jardins. Par exemple, quand nous avons dû rabattre très fortement les haies dans le parc de Belleville, ces travaux ont été faits avant la nidification, avant la période de nidification. Nous avons une gestion raisonnée des consommations d'eau. Petit à petit, tout le matériel thermique à moteur à essence qui est utilisé dans les jardins et en général par la DEVE est remplacé par du matériel électrique, et les déchets verts sont valorisés sur les sites où ils sont produits.

Donc, cela nous amène à proposer lors de cette délibération à voter une subvention annuelle de 13 500 euros à la LPO qui lui permettra de mettre en place dans ces 25 jardins et deux cimetières les actions de communication et de comptage dont je viens de parler. Dans le 20^e, deux jardins sont pressentis : le Jardin naturel qui est rue de la Réunion et puis le Jardin aux oiseaux qui est à côté du pont Renouvier.

Et donc évidemment, mes chers collègues, je vous invite à voter positivement pour cette belle délibération.

Mme GUHL

Oui. Moi, je voulais profiter de cette délibération pour saluer le travail exceptionnel qui avait été fait sous l'ancienne mandature par une de nos collègues, Fabienne GIBOUDEAUX, qui a beaucoup travaillé pour la préservation de la biodiversité, et en particulier pour la biodiversité de Paris. Donc, je voulais simplement avoir une petite pensée pour elle sur cette délibération. Je suis certaine que l'ensemble de ce qui est écrit lui fait très plaisir, que ce soit sur la préservation des oiseaux, que ce soit sur la voie qu'elle a ouverte sur le travail « Zéro Phyto » qui avait été adopté et qui est très largement poursuivi maintenant dans les parcs et jardins de la Ville. Je voulais profiter de cette délibération pour le faire.

Mme CALANDRA

Merci. Mme de MASSOL, brièvement.

Mme de MASSOL

Très brièvement pour dire qu'effectivement, Fabienne GIBOUDEAUX a porté le premier plan biodiversité de la Ville de Paris et a lancé la démarche concernant la biodiversité à Paris.

Mme CALANDRA

Bien. Je vous remercie. Donc, j'en étais au vote. Alors, on évitera à l'avenir d'interrompre les opérations de vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DFPE 142 : Réalisation ou restructuration-extension de trois équipements de petite enfance - demandes de subventions (2.667.000 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Madame la Maire. Ça va être rapide. C'était juste pour nous féliciter, les élu(e)s, mais aussi l'administration parisienne puisque du coup, cette convention notamment du financement de la future crèche Justice qui va permettre effectivement de déplacer la crèche Noisy-le-Sec – vous vous souvenez de cet établissement – ce qui va permettre d'avoir un établissement de 99 places plus 40 places en crèche familiale, ce qui nous fera 33 places supplémentaires sur un quartier où nous en avons énormément besoin, plus effectivement une relocalisation de cet établissement. Donc, on y est arrivé et, du coup, je suis ravie de pouvoir vous l'annoncer, c'est en cours, il y aura une réunion

publique, il y en a déjà eu une, mais il y en aura de nouveau si nécessaire. Nous allons pouvoir déplacer la crèche Noisy-le-Sec et faire un nouvel environnement aux enfants.

Mme CALANDRA

C'est effectivement une décision qu'on attendait depuis longtemps dans l'arrondissement et les enfants de la crèche Noisy-le-Sec vont pouvoir être éloignés de la pollution du périphérique. Et donc, tout ça est très bien. Je vous remercie, Mme Karine DUCHAUCHOI, pour l'excellent travail que vous avez réalisé.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DLH 26 : Locaux communaux 148 avenue Gambetta (20^e) - Convention d'occupation du domaine public à l'APHP - Hôpital universitaire Robert-Debré pour l'accueil du Centre Médico-Psychologique (CMP). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

Mme CALANDRA

Je vais vous dire un mot brièvement, mais parce que je voulais aussi vous informer sur ce sujet. Vous savez que dans le 20^e arrondissement, nous sommes un des premiers arrondissements à avoir mis en place un conseil local de la santé mentale qui est un des plus performants, je pense, de France, donc qui met en réseau des médecins, des pédopsychiatres, des psychiatres parce que ça s'occupe des enfants, des adultes, tout ce qui concerne la santé mentale. Et nous avons obtenu, et ça a été une longue bataille, de signer une convention d'occupation des locaux de la piscine Vallerey pour l'installation du centre médico-psychologique enfant de l'hôpital Robert Debré. C'était une très forte demande de notre Municipalité. Je me bats depuis dix ans sur ce sujet et je suis heureuse, Lamia EL AARAJE s'y est bien engagée aussi, que la Ville de Paris nous mette à disposition des locaux à titre gratuit. Alors, puisqu'on demande le cadre en application des dispositions du Code de la santé publique qui dispose notamment que je cite, « meubles et immeubles affectés au service public de lutte contre les maladies mentales et nécessaires à leur activité sont, dans le cas où ils appartiennent à l'État ou au Département, mis à titre gratuit à la disposition desdits établissements concernés ». Et dans cette hypothèse, évidemment, c'est le propriétaire qui s'occupe de l'entretien des lieux, mais le CMP prendra notamment à sa charge des travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation de son activité. Bref, le résultat, c'est qu'il va y avoir un accroissement notable des mètres carrés dont le CMP Cardeurs va disposer. Alors, le CMP enfant déménage le Cardeurs et va à la Porte des Lilas. Évidemment, le CMP adulte reste au square des Cardeurs. Donc, le CMP adulte, on a voté le transfert des mètres carrés de la Ville à Maison Blanche la dernière fois. Donc, eux, ils vont disposer de plus grands locaux pour recevoir les adultes, ils vont pouvoir se déployer. Et le CMP enfant qui sera à la piscine Vallerey va pouvoir implanter une unité de prise en charge de la toute petite enfance de 0 à 3 ans avec évidemment un accueil dans de meilleures conditions, une amélioration des soins, un rapprochement physique du CMP enfant de son hôpital de rattachement Robert Debré (là, ils sont à quelques centaines de mètres à pied). Évidemment, l'accessibilité du CMP va être améliorée. Il y a notamment une meilleure desserte par les transports en commun. Et je vous rappelle le CMP Cardeurs était sur la dalle, enfin, c'était très peu commode et un local assez peu accueillant. Pour toutes ces excellentes raisons, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DJS 94 : Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 DJS 95 : Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Cher Epency EPARA EPARA, en fait, juste quelques questions et ce règlement des équipements sportifs est l'occasion peut-être d'évoquer ce que plusieurs habitants évoquent assez souvent, c'est parfois l'entretien défaillant de certains équipements publics. Est-ce

qu'il y a un calendrier, peut-être, qui va être mis en place ? Vous pouvez nous donner des informations là-dessus ?

C'est vrai qu'on a aussi quelques habitants qui se plaignaient parfois des grèves inhérentes et des équipements fermés à cause des grèves. D'évoquer aussi des difficultés rencontrées par les associations, ce n'est pas nouveau, à la suite de la multiplication par quatre des tarifs d'occupation d'équipements sportifs en juillet 2012, même si elles ont été compensées partiellement par les subventions octroyées par la Mairie. Nous avons d'ailleurs, sur un autre sujet, et qui je pense va aller dans votre sens, Mme CALANDRA, on avait déposé un vœu au Conseil de Paris en décembre 2017 pour réaffirmer le rôle des mairies d'arrondissement dans l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs inscrits à leur inventaire. Il nous semble que la Mairie d'arrondissement étant un organe de proximité devait être seule à pouvoir décider des attributions. Ce vœu avait été rejeté, mais l'exécutif avait accepté de ne plus faire mention du tout sur l'attribution des créneaux dans le nouveau règlement ni par la Mairie centrale ni par les mairies d'arrondissement. L'article litigieux a bien été retiré, mais l'ensemble du règlement n'a pas été « nettoyé » et il demeure une phrase sur l'attribution des créneaux par la seule ville. Il s'agit donc, et je pense qu'on pourrait peut-être effectivement se mettre tous d'accord là-dessus, de réaffirmer que l'attribution par la Mairie d'arrondissement dans l'attribution des créneaux, un amendement sera déposé en ce sens au Conseil de Paris. Pour ce faire, nous allons effectivement nous abstenir sur cette délibération. Je vous remercie, chers collègues.

M. EPARA EPARA

Oui, Madame la Maire, merci. Chers collègues. Mais M. PERIFAN, cette délibération est une coproduction de M. Jean-François MARTINS, chargé des sports, et de tous les adjoints au sport de la Ville de Paris. Il fallait en tout cas regarder et modifier le règlement qui date de 1976 qui sont périmés, qui était désuet pour certains sur de nombreux points. Il fallait donc adapter aux attentes et aux pratiques actuelles du public, ainsi qu'au fonctionnement présent des équipements. Vous ne répondez pas vraiment à la délibération puisque vous nous parlez aussi des créneaux. Je vous rappelle juste que certains équipements sportifs sont à gestion municipale et d'autres sont à gestion parisienne. Ça fait que certains créneaux peuvent nous être imposés par la Ville de Paris et d'autres non. Nous sommes obligés d'avoir des avis, un avis par rapport à ça.

Donc, pour rester sur la délibération, cette refonte était devenue indispensable, compte tenu notamment des évolutions réglementaires concernant le Code du sport réglementant la vie sportive en France, les évolutions des usages notamment dans les piscines et sur les tennis municipaux, et de l'émergence de nouvelles pratiques sportives telle que la glisse et l'escalade. Par ailleurs, il a paru utile de renforcer ce nouveau règlement sur les valeurs citoyennes et du vivre ensemble telles que la laïcité, la tolérance, la mixité, l'égalité qui n'apparaissait pas ou très peu dans les règlements actuels. C'est la raison pour laquelle je demande à notre conseil de voter favorablement pour cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. C'est bon, M. PERIFAN. Écoutez, je vous remercie.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2019 DFA 05 : Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives. M. Renaud MARTIN rapporteur.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Je vais être très court. Pour mémoire, nous avons obtenu grâce à un vœu déposé par le groupe LRI d'être associés au design de ces nouveaux mobiliers, ce qui a été fait, et nous tenions à remercier la Mairie. JCDecaux est reconduit pour exploiter le même nombre de mâts porte-affiches, 700, et les colonnes Morris, je crois 550 de mémoire. Le modèle Villemot qui cohabitait avec les modèles traditionnels est supprimé. La Ville sera propriétaire du matériel en fin de contrat, c'est une nouveauté et c'est une bonne nouveauté, donc là encore, bravo. Les conditions préférentielles pour les spectacles sont reconduites. Là encore, très positif. Le marché actuel expire le 26 avril, mais le déploiement des nouveaux mobiliers ne sera achevé qu'en janvier 2020. Le marché avait dû être déclaré, souvenez-vous, chers collègues, sans suite puis relancé pour garantir sa

sécurité juridique. La Ville de Paris n'avait pas pris de délibération pour se conformer aux principes de non-cumul de redevances avec la taxe sur la publicité extérieure. Là, c'est un point malheureusement plus négatif puisqu'en fait, la perte de recettes peut être estimée à environ 3,5 millions d'euros cumulés à une redevance en baisse, là, ce n'est pas la faute de la Ville, c'est malheureusement la tenue du marché publicitaire ; on passe de 10,4 millions en 2016 à 9,1 millions en 2020. La position de vote du groupe LRI sera une abstention, en partie en raison de la perte de recettes liées à l'improvisation, malheureusement, du marché qui avait été déclaré sans suite. Je vous remercie, chers collègues.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup pour cette explication de vote. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DDCT 13 : Subvention (159.500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

Mme CALANDRA

Vous avez eu les explications entre temps et elles ont été convaincantes ? Parfait. Écoutez, magnifique. A priori, c'est bon.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DAE 05 : Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. M. Hamidou SAMAKE, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïc LE BORGNE rapporteurs.

M. PERIFAN

Simplement pour poser aux rapporteurs qui sont nombreux, je trouve le sujet très intéressant, les projets entrepreneuriaux à fort impact social. Est-ce qu'on peut prendre deux, trois minutes, peut-être, pour expliquer, n'étant pas un expert dans le domaine, mais étant attiré par cette démarche entrepreneuriale à fort impact social. Est-ce qu'on peut, peut-être, nous donner quelques détails sur le sujet ?

Mme CALANDRA

Ça marche. M. SAMAKE, vous nous expliquez le contenu du projet ? M. LE BORGNE complètera.

M. SAMAKE

Merci, Madame la Maire. Je n'ai pas l'intention de donner des détails sur le projet parce que je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas le sujet et que c'est un peu tôt. Je pourrai quand même donner des éléments par rapport à cette délibération qui me permet aujourd'hui de saluer le soutien de la Ville à l'entrepreneuriat social.

Ce soutien, à travers cette délibération, est apporté à six organismes qui proposent des actions concourant à la montée en échelle de l'entrepreneuriat social. Alors, il faut savoir que c'est un secteur qui est très important en termes d'activité et aussi d'emploi. C'est une nouvelle forme d'entrepreneuriat qui trouve son dynamisme dans la créativité des porteurs de projet, mais aussi dans l'accompagnement prodigué par les structures d'incubation, de mise en réseau et d'animation. Il faut savoir que l'économie sociale et solidaire représente environ 10 % de l'emploi à Paris à travers ces structures historiques, associations, coopératives, mutuelles et fondations. Alors, en ce qui nous concerne particulièrement parmi les six organismes qui sont bénéficiaires du soutien de la Ville à travers cette délibération, il y a l'association de l'Académie des Ruches qui se trouve dans le 20^e arrondissement qui a cette particularité que c'est essentiellement de l'entrepreneuriat féminin. Alors

effectivement, on peut donner des éléments de bilan par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière, mais je pense que le co-rapporteur abordera cet aspect dans la suite. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. LE BORGNE.

M. LE BORGNE

Merci.

Mme CALANDRA

Essayez de bien parler dans les micros parce qu'on vous entend mal.

M. LE BORGNE

Effectivement, c'est pour souligner l'intérêt et l'importance de cette délibération. Effectivement, comme l'a souligné mon collègue Hamidou SAMAKE, pour la Ruche qui se trouve dans le 20^e arrondissement qui est un incubateur à impact social, l'impact social, c'est défini par la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire ; c'est tout ce qui concerne la fourniture de services ou de biens qui sont peu ou pas fournis par le marché ou par la collectivité. Donc, ce sont des coopératives, des entreprises à but social qui se développent sous cette appellation et qui ont une finalité écologique ou sociale en plus de leur résilience et de leur qualité économique. Et l'incubateur, espace de coworking, la Ruche, qui se trouve rue de l'Est, que nous avons la chance d'accueillir, c'est un incubateur qui existe dans toute la France, mais qui se trouve pour son antenne parisienne dans le 20^e, réalise fort bien cette mission. Elle accueille donc plusieurs entreprises, start-up, coopératives qui ont une ambition sociale ou écologique dans leur propre objet social. Elle participe à ce titre au mois de l'ESS et de l'innovation sociale que je co-organise avec M. Stéphane VON GASTROW et ils étaient présents au mois des alternatives éco-solidaires, à la thématique ou à l'évènement que nous avons organisé en mairie. Et cette initiative est d'autant plus intéressante qu'elle concerne un phénomène encore trop résiduel qui concerne l'entrepreneuriat féminin (une question sociale) pour des raisons culturelles où les femmes sont malheureusement encore trop peu dans l'entrepreneuriat, notamment à vocation sociale, alors qu'elles en fournissent une grande partie des effectifs par la suite. Donc, c'est pour cette raison que nous soutenons cette délibération.

Mme CALANDRA

Juste une précision, M. PERIFAN. Moi, j'étais à l'inauguration de la Ruche nouvelle version puisque c'était déjà un incubateur d'entreprises, mais telle qu'elle a été développée notamment en lien avec le cabinet de M. MISSIKA. Et il y a beaucoup de start-ups dans le domaine, par exemple, de la silver economy qui développent des services particuliers ou des applications au service des personnes âgées, isolées, à domicile, etc. Et c'est vrai qu'on se rend compte que pour que ces entreprises prospèrent en partant de l'idée d'un créateur, il faut au départ une aide, un soutien et notamment la Ville fournit des subventions pour faire tourner tous les services de soutien à l'intérieur de la Ruche au service des entreprises. Après, évidemment, elles volent de leurs propres ailes. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, simplement, M. PERIFAN puisque vous vouliez des chiffres, je vais vous en donner quelques-uns sur l'entrepreneuriat social et en particulier à Paris puisque vous savez que c'est la délégation que j'ai l'honneur de mener à l'Hôtel de Ville. Nous créons chaque année par le soutien à ces structures, nous contribuons à la création de plus de 1 000 structures par an sur Paris. Donc, je vous donne ce chiffre : 1 000 structures, ça veut dire, soit des structures de type entrepreneuriat social comme il est question dans cette délibération, soit des structures créées par des personnes qui, elles, sont aux minima sociaux et se lancent dans la création d'entreprise. Lorsqu'on cumule les deux types de création d'entreprise, on en obtient à peu près 1 000 par an qui sont aidées par ces dispositifs cumulés d'entrepreneuriat à impact social. Je voulais le dire puisque je vous sais friand de chiffres et d'évaluation. J'en profitais pour vous les donner et c'est là, par exemple, en termes de rapport tout simplement d'investissement pour la société, c'est vrai que ça permet de mettre en activité des

personnes qui ne l'étaient pas et qui en plus réalisent un projet entrepreneurial, et ce, à un prix relativement faible pour la collectivité parce que cet accompagnement représente pour la Ville de Paris à peu près 2 millions d'euros cumulés et permet la création de ces structures. Donc, vous verrez si on divise par le nombre de personnes à nouveau employées, c'est un coût très faible pour nous.

M. PERIFAN

Juste un mot. Je trouve que c'est fort intéressant et je pense qu'on pourrait effectivement aller plus loin que les 61 000 euros. Je vois qu'il y a des subventions énormes de certains côtés. Là, on est conscient, et un petit clin d'œil à Virginie DASPET, lorsqu'on dit un projet entrepreneurial à fort impact social, c'est que ça se mesure. Sinon, on ne dirait pas qu'il est fort, l'impact social. Donc, on peut aussi mesurer les choses même dans le social. C'est un petit clin d'œil, pardonnez-moi. Et je trouve que ce que vous venez de nous éclairer sur les 2 millions d'euros, je trouve que c'est intéressant et qu'on pourrait investir sur ces entreprises sociales qui effectivement font un boulot exceptionnel. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, M. LE BORGNE, rapidement, et après, on passe au vote.

M. LE BORGNE

Juste pour répondre à M. PERIFAN. Y compris dans ce domaine-là, tout ne se mesure pas qu'à des chiffres d'une manière comptable. Et c'est quelqu'un dont le métier est d'être économiste qui le dit. Là, par exemple, il y a aussi une subvention au Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'ESS pour l'organisation d'évènements. Vous m'expliquerez exactement comment on mesure la performance qualitative d'un évènement qui peut ne pas forcément attirer beaucoup de monde, mais par contre être utile du point de vue de la structure, pareil pour l'aide à l'incubation ou à l'amorçage d'entreprise. Si elle périclite au bout de quelque temps, ça peut être la loi du marché ou de leur projet, mais tout ne se mesure pas simplement sur la base de chiffres comptables.

Mme CALANDRA

En tout cas, je transmettrai à M. MISSIKA qui sera ravi de l'entendre que vous êtes pour augmenter les aides et les soutiens aux incubateurs. Et comme présidente de la RIVP qui construit beaucoup d'incubateurs d'entreprises, moi je suis pour. Donc, je suis tout à fait positive.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DAE 51 : Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants. M. Weiming SHI rapporteur.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Je suis un peu gêné, j'aurais dû consulter avant mes collègues pour savoir. Je pensais que chacun allait présenter un certain nombre de délibérations. J'ai l'impression d'être le seul à parler ce soir. J'en suis confus, donc, je vais faire très court. Simplement pour expliquer notre vote. La DSP actuelle prône une augmentation de 2,5 % pour les commerçants abonnés, de 5 %, je crois, pour les commerçants volants. Rien à dire à ce sujet. Cette présente délibération prône une augmentation annuelle de 1,5 %, rien à dire sur le sujet. Simplement, les commerçants nous alertent de manière générale, et je pense que vous avez les mêmes échos, de plus en plus sur leurs contraintes, et notamment avec la nouvelle DSP sur la verbalisation de leur véhicule avec STREETEO et MOOVIA. Et là, il y a un vrai problème. Je ne sais pas comment est-ce qu'on peut faire trouver des solutions parce qu'effectivement, ils viennent travailler, c'est compliqué pour eux et quand ils sont verbalisés, ce n'est jamais très agréable.

Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, juste une chose. D'abord, je voudrais rendre justice à Antoinette GUHL parce que c'est vrai que pour les entreprises de l'économie, les start-ups classiques de l'économie classique, c'est M. MISSIKA. Pour l'ESS, c'est Mme GUHL. C'est d'ailleurs pour ça qu'elle s'est exprimée sur le sujet. Donc, c'est une collaboration.

Sur cette question des marchés découverts, M. PERIFAN, c'est un vrai sujet ; les véhicules des commerçants forains des marchés qui viennent livrer, c'est un sujet extrêmement difficile à gérer. Je vous le dis, l'évolution de la Ville telle qu'elle est, c'est que nous allons créer des centres de logistique urbaine intra-muros et notamment si possible souterrains avec des livraisons en petites unités fractionnées si possible, le moins possible par des véhicules thermiques, le plus possible par d'autres voies et moyens. Et nous allons essayer de rapprocher les lieux de stockage des marchés. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas continuer avec ce système de camions, de palettes partout avec des voitures qui se garent en double, triple file. On a des encombrements massifs sur les linéaires de nos marchés alimentaires et ça crée quand même beaucoup de perturbations pour les riverains, même s'ils sont contents souvent d'avoir des marchés, sauf quand les forains arrivent avant 6 h du matin, ils arrivent à 3 h pour livrer, et là, j'ai des plaintes régulières. Mais il y a une réflexion à laquelle tous les élus et tous les citoyens peuvent être et doivent être associés, c'est : comment est-ce qu'on organise la livraison, que ce soit les livraisons des commandes sur internet, les livraisons des commandes par téléphone, les livraisons de nos commerçants sédentaires, les livraisons de nos commerçants forains dans une ville dans laquelle il faut qu'on dégage de l'espace public pour les piétons, pour les vélos, pour les transports en commun. Donc ça, c'est pour la végétalisation. Donc, c'est un sujet d'évolution de la Ville et il faut qu'on trouve des solutions, mais je vous le garantis, la Ville de Paris essaye d'être juste et il y a des forains qui rentrent dans les clous et il y en a d'autres qui abusent. C'est toujours pareil ; on se bat sur le marché de Belleville avec le maire du 11^e arrondissement, on se bat depuis des années pour que la longueur du linéaire soit respectée, pour que les piétons puissent traverser dans des conditions à peu près sûres, que les bus puissent prendre le giratoire au carrefour parce que dès que les marchés débordent, alors les bus ne passent plus, les piétons se mettent en danger et il y a de mauvais usages. Donc ça, il faut vraiment qu'on fasse tous un effort sur ce sujet et, franchement, les tarifs sont quand même encore assez bas. Mais il est sûr qu'on peut améliorer le système parce qu'il est quand même, je dirais, il me semble, en voie de dépassement. Aujourd'hui, il commence à devenir un peu obsolète et je pense qu'il faut qu'on trouve des systèmes. C'est pour ça qu'on est en train d'examiner ce qu'on peut faire de nos parkings inoccupés puisque les Parisiens ont de moins en moins de voitures et qu'il y a eu des époques à Paris où on obligeait les promoteurs et les bailleurs à livrer des parkings en même temps que des logements. Or, ces parkings se vident petit à petit, notamment dans les logements sociaux. Et du coup, on a des mètres carrés inoccupés, donc, on y fait des fermes urbaines, on peut y faire d'autres choses, mais on peut y faire aussi des bases logistiques évidemment pour pas que ce soit l'enfer pour les voisins. Ça ne sera pas des bases logistiques avec des 35 tonnes, comme vous vous en doutez.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Mme CALANDRA

Alors, mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions. Conformément à notre règlement intérieur, je vais vous consulter pour l'adoption des autres délibérations sur lesquelles il n'y a pas eu de débats.

2019 DAC 472 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20^e). M. Thierry BLANDIN rapporteur.

2019 DDCT 16 : Subventions (90.000 euros) à 3 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées. M. Thierry BLANDIN rapporteur.

2019 DDCT 11 : Subvention (30.000 euros) à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Mme Virginie DASPET, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.

2019 DASCO 06 : Collèges publics parisiens - Subventions (399.923 euros) au titre du budget participatif des collèges. Mme Florence de MASSOL, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.

2019 DDCT 10 : Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265.000 euros). Mme Florence de MASSOL, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DFPE 84 : Subvention (31.094 euros) et avenant n°4 à l'association Crèche Parentale Farandole (20^e) pour la crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DASES 08 : Subventions (1.267.400 euros) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DASES 32 : 11 Subventions (264.000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DFPE 136 : Subventions (170.000 euros) et conventions avec Réseau Môm'Artre et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9^e-10^e-12^e-13^e-14^e-18^e-20^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.

2019 DJS 84 : Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2019 DASCO 09 : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47.860 euros), subventions d'équipement (74.808 euros), subventions pour la réalisation de travaux d'entretien (201.207 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DAC 201 : Subventions (17.500 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 204 : Subvention (37.000 euros) aux associations Art Azoi et le Mur (11^e-20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 213 : Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et l'Entre Prise (11^e-20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DVD 10 : Site dit « Cité Bonnier » (20^e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat relative aux études d'aménagement de l'espace public. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2019 DLH 18 : Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9.813.000 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

Après consultation des membres, les délibérations non inscrites sont adoptées.

3. Vœux

Mme CALANDRA

À présent, nous devons examiner les vœux. Pour ce Conseil d'arrondissement, nous avons trois vœux déposés dans les temps par les groupes politiques composant ce Conseil : un vœu émanant du conseil de quartier Saint-Blaise et trois vœux d'urgence.

V20-2019-030 : Vœu du Conseil de quartier Saint Blaise relatif à la concertation sur les projets importants du quartier.

Mme CALANDRA

Vous l'avez tous eu, vous l'avez tous lu. Peut-être que je ne vais pas vous en faire la lecture. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce sujet pour exposer... ? Alors, vous avez compris que le conseil de quartier Saint-Blaise demande une amélioration de la concertation, de la consultation du conseil de quartier, notamment dans le cadre de projets qui ne sont pas à proprement parler des projets d'arrondissement, mais plutôt des projets, oui, de niveau parisien, co-construits entre l'Hôtel de Ville et la Mairie du 20^e. Moi, je dois vous dire que je suis un petit peu dubitative sur ce vœu. Je pense qu'on peut toujours et on doit toujours viser à s'améliorer dans la démocratie locale et concertative et que la Ville de Paris et nous-mêmes, la Mairie d'arrondissement, je pense qu'on doit être la Mairie d'arrondissement qui organise le plus de réunions publiques de concertation. Je rappelle quand même que sur le Wiki Village, il y a eu une réunion de présentation publique en détail avec les concepteurs de Wiki Village et qu'ils ont dialogué avec les habitants et largement échangé, que c'est une parcelle qui appartient à la Ville de Paris sur laquelle avait été lancée un appel d'offres. Donc, il revient encore à la responsabilité des élus de la Ville de Paris de lancer des appels d'offres. Ça, c'est encore de notre responsabilité. Je rappelle que la démocratie participative n'est pas concurrentielle de la démocratie électorale, elle en est un complément. Donc, il y a encore des décisions. Les élus sont élus pour prendre des décisions, à un moment donné, aussi. Donc, sur le Wiki Village, je suis un peu étonné de cette demande puisqu'on a organisé encore une fois une réunion et que surtout, dans toutes les réunions de concertation sur le GPRU Saint-Blaise, depuis dix ans, on présente cette parcelle en expliquant qu'il y aura une forme d'activité économique. Donc, ça fait quand même très longtemps qu'on en parle.

Sur les autres questions, moi je suis pour qu'on présente les plans les plus lisibles, qu'on fasse les réunions les plus éclairantes, etc. Enfin, c'est toujours pareil, il est toujours compliqué de présenter des plans totalement achevés quand, justement, des projets sont en construction avec les habitants. Ça aussi, c'est un peu compliqué de demander aux services de la Ville dès le début de présenter les projets, les plans les plus aboutis, alors que précisément, l'objet de la concertation est de construire les plans ensemble. Donc ça, je le dis, les services de la Ville savent faire beaucoup de choses, mais ils ne sont pas télépathes. Donc, on a des échanges réguliers et on prend en compte, mais encore une fois, à un moment donné, on prend en compte les demandes des habitants et, à un moment donné, il faut trancher. Et il y a toujours des contraintes soit budgétaires, soit matérielles, souvent les deux en même temps. Je rappelle, par exemple, que quand il y a des réseaux sous le sol, on ne peut pas planter un arbre de haute tige à certains endroits. Ça, on ne sait pas faire ; personne ne sait faire, sinon, on pète les réseaux qui sont en dessous. Donc, à un moment donné aussi, il y a des demandes qui sont parfois tout simplement irréalisables.

Alors, qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Sur les porteurs du projet du DEDALE, j'ai compris qu'il y avait une rencontre qui était en cours d'organisation avec les porteurs de projets locaux. Sur, encore une fois, les échanges, les moyens mis en place par la Mairie du 20^e, nous, comme vous le savez, les conseils de quartier sont des interlocuteurs locaux privilégiés. Non seulement, il leur est systématiquement présenté les projets menés par la Municipalité, mais en plus, souvent des représentants des conseils de quartier siègent dans les jurys d'architecture. Je crois qu'on est un des rares arrondissements à faire ça, à proposer ça. Donc, ils siègent dans les jurys d'architecture, ils ont siégé dans les jurys aussi de « Réinventer Paris » et quand ce n'est pas les membres du conseil de quartier, par exemple, ça peut être les membres d'une copropriété qui est directement impactée par le projet, en général, on associe avec la Ville de Paris les habitants. Sur le square de la Salamandre, je rappelle que nous avons organisé un atelier sur place le 6 décembre 2017 avec l'agence « Très clair » – alors, ce n'est pas nous qui avons choisi l'agence, c'est la Ville – le 11 décembre 2017, un atelier en salle avec les habitants et l'agence « Très clair ». Le 2 février, un compte rendu des ateliers a été envoyé aux habitants, le 14 mars, une marche de coordination avec les directions, le 24 mai, un rendez-vous sur le site pour envisager la création d'un espace de ballon modulaire dans le parc avec les acteurs de jeunesse ; on n'a d'ailleurs jamais eu aucun retour des acteurs jeunesse sur cette proposition. Le 16 mai 2018, il y a eu un passage en COPOEP pour 3 100 000 euros. La Mairie du 20^e a quand même réussi l'exploit de décrocher ce budget qui n'était pas inscrit au PIM en début de mandature. Et pourquoi, on l'a inscrit en cours de mandature ? Parce que des habitants sont venus me voir au début de cette mandature pour se plaindre des difficultés de vie dans le square de la Salamandre. Donc, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on est réactif puisque ce n'était pas prévu au programme de mandature d'investissement. On avait prévu des investissements dans beaucoup de quartiers et notamment celui-là ; à Saint-Blaise, il y a beaucoup d'investissements, mais pas

spécifiquement sur le square de la Salamandre. Donc, on s'est battu pour obtenir un budget assez conséquent. Le 6 septembre 2018, réunion publique. Ensuite effectivement, on devait attendre le passage en COPOEP pour que les habitants puissent revoir le projet à la suite des ateliers ; ça s'est fait à la mi-mai. Le 3 octobre 2018, réunion à la fabrique dédiée aux jardins et il y a une réunion d'information aux habitants le 12 mars qui est prévue et où on dévoilera le projet final. Mais encore une fois, je le dis, une concertation, à un moment, ça s'achève et il y a des décisions qui sont prises et on tranche. Et aucun habitant ne peut obtenir 100 % de ce qu'il demande pour la simple et bonne raison que les habitants ont souvent des demandes aussi contradictoires. Et ce n'est pas parce qu'il y a 10 personnes qui crient très fort dans une salle qu'ils sont forcément dans leur droit ou qu'ils sont la majorité des habitants. Donc ça, je suis stricte là-dessus. À un moment donné, les élus sont élus pour trancher et prendre des décisions parce que sinon, on tourne en rond et l'avion n'atterrit jamais.

Sur le DEDALE et Wiki Village, je rappelle donc, ce sont des appels à projets parisiens, et la Mairie d'arrondissement ne peut imposer de processus de concertation et de sélection sur des projets de niveau parisien. Sur le DEDALE, c'est un appel à projet de « Réinventer Paris II » qui a été piloté par la Ville de Paris sur 34 sites dans le cadre duquel les mairies d'arrondissement participent bien évidemment au jury et ont relativement peu de marges de manœuvre. Donc, il y a huit membres dans le jury, dont deux de l'arrondissement. Jean-Louis MISSIKA préside ces jurys ; Frédérique CALANDRA, moi-même, j'y siège, ainsi que Jacques BAUDRIER et là, en l'occurrence, il y avait le bailleur EFIDIS, une directrice territoriale de Paris, il y avait deux hauts fonctionnaires et le directeur du pavillon l'Arsenal. Et par ailleurs, le 20^e est le seul arrondissement à avoir organisé une réunion d'information sur ce site dans le cadre de cet appel à projets « Réinventer Paris II ».

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre aussi ? Sur le Wiki Village Factory, c'est une consultation qui a été lancée par la SEMAEST qui est l'aménageur légal du GPRU phase I et la composition du jury qui s'est tenu en décembre 2016, il y avait Hélène VICQ pour le 20^e arrondissement, c'était présidé par Jean-Louis MISSIKA, il y avait également Julien BARGETON, mais à l'époque dans d'autres responsabilités, donc, il y avait au moins deux personnes du 20^e arrondissement.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Alors après, encore une fois, on peut toujours améliorer la concertation, la consultation, les méthodes, les process, etc. À un moment donné aussi, nous sommes élus pour prendre des décisions.

Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Merci d'avoir donné quelques éléments d'informations. Je vous avais écrit, à un moment donné, ainsi qu'à votre directeur de cabinet pour pouvoir avoir des informations sur notamment le square de la Salamandre, et puis, on n'avait pas eu de réponse.

Moi, je voudrais dire très tranquillement à vous et puis à votre première adjointe qui est en charge de la démocratie participative qu'un conseil de quartier, ce n'est ni un comité des fêtes chargé simplement de l'animation dans un quartier ni une caution parfois des réunions d'informations. Et je crois que si on en arrive avec un vœu qui est formulé de manière très tranquille à pointer du doigt sur trois sujets qui sont différents, une difficulté de communication et de concertation. Bien sûr que la Mairie du 20^e organise des réunions d'information. Bien sûr qu'elle propose à des habitants de venir en réunion ou sur des projets et qu'elle montre des documents et que les services de la Ville font du mieux possible pour fournir les éléments techniques pour se faire une appréciation. Mais ce n'est pas la même chose que de mener une discussion argumentée. Et je crois que c'est ce que demande ce vœu, c'est que dans le sein des conseils de quartier, ce soient des lieux de débats argumentés. Je crois que dans cette période aussi où on parle beaucoup de débat national, il y a besoin de ça : que soient fournies, bien sûr, les informations pour se faire son opinion, bien sûr, mais qu'une discussion puisse avancer pas à pas là-dessus. Et du coup, je trouve que c'est bien de leur rappeler des réunions auxquelles ils ont participé pour une part d'entre eux. Je pense que là, et notamment, je pense aux projets du square de la Salamandre, qu'il faut arriver un peu plus à en sortir par le haut où je sens qu'il y a un point de blocage. On sent bien qu'il y a quelque chose qui est partagé, qui est de vouloir améliorer la situation du square de la Salamandre. Je crois qu'il est aussi partagé le fait que les bas d'immeubles, ce n'est pas forcément une bonne chose que ce soient des logements ou que ce soient de l'habitation, mais que ça puisse être reconverti et notamment vers une activité d'artisanat d'art qui correspond à quelque chose dans le 20^e et qui est apprécié. Ensuite, la vraie question parce qu'il y a des nuisances dans ce square, c'est : comment est-ce qu'ensuite le square est réaménagé, alors qu'il est vieillissant ? Et là, il y a un point de crispation sur les grilles que, je pense, on peut dépasser ; on peut dépasser avec un petit peu d'argumentation, de montrer de l'écoute aussi et de montrer de la progression. Je le dis parce que c'est un des éléments et qu'on a vu que sur un certain

nombre de projets dans le 20^e, il y avait exactement les mêmes dysfonctionnements, confusions entre l'information et de la concertation et, du coup, exactement les mêmes résultats, de la tension et des projets pour lesquels on devrait tous se réjouir, qui puissent avancer.

C'est pourquoi nous, en tout cas pour notre groupe, on votera en faveur de ce vœu. On suivra aussi avec attention la démarche qui est proposée et on remercie et on encourage les habitants et habitantes investis dans les conseils de quartier à continuer la politique municipale, en tout cas de la bâtir avec nous, comme le veut et le répète très souvent la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

J'entends l'intervention de Nathalie MAQUOI, mais je n'ai pas mal d'échos d'autres arrondissements avec des problèmes équivalents. Donc, je pense qu'il y a aussi un problème à prendre en compte de manière plus globale qui est que dans les administrations parisiennes qui essayent de faire au mieux, on ne leur donne pas forcément les moyens humains pour être en capacité de pouvoir être au plus proche des projets locaux, réactifs pour présenter l'état d'évolution des plans, des éléments techniques sur tous projets. Et du coup, on se retrouve quand même beaucoup avec des concertations où finalement, on arrive devant les conseillers de quartier où on organise une réunion de concertation quand les projets sont déjà très avancés dans les tuyaux. En tous les cas, c'est ce qui remonte énormément. Je ne le dis pas pour accuser les administrations puisque je suis persuadée, et pour en avoir discuté avec des chercheurs sur la démocratie participative, qu'il faut aussi donner les moyens à l'administration parce qu'elle ne peut pas d'elle-même avec les mêmes effectifs humains faire la démarche démocratie participative telle que, je pense, nous devons le souhaiter, on ne peut pas faire le même travail qu'elles faisaient quand il n'y avait absolument aucune démocratie participative, aucune concertation. Je pense également que notre ville devrait développer en son sein beaucoup plus de moyens humains de gens qui sont compétents et formés aux approches de l'éducation populaire pour accompagner les démarches de démocratie participative. D'ailleurs, j'en veux pour preuve, la Ville de Paris, quand elle décide d'organiser le grand débat dont Madame la Maire vous avez parlé en début de séance, la Ville de Paris fait appel à une entreprise privée pour organiser le grand débat. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas en interne les ressources professionnelles pour être capable de le faire. Moi, je suis persuadée qu'elle a en interne les ressources compétentes en termes de maîtrise, mais elle ne les a pas sans doute de manière, en termes d'effectif, suffisantes. Mais faire appel à une entreprise privée pour organiser le grand débat quand d'abord, un, il devrait y avoir les fonctionnaires formés en interne pour travailler aux démarches de démocratie participative ou bien, le cas échéant, travailler avec des associations d'éducation populaire, mais pas des entreprises privées chargées de la COM. Donc moi, je souscris à ce vœu. J'entends les éléments très locaux qui s'y expriment sur les dysfonctionnements par rapport à certains nombres de projets, mais j'alerte les collègues sur le fait que ces réflexions-là, ces critiques-là, on les retrouve aussi dans d'autres arrondissements et qu'à un mon avis, ça pose un problème aussi plus global de faire évoluer la démarche démocratie participative, ne pas la cantonner à des conseils de quartier qui, hélas, n'ont pas accès suffisamment à l'ensemble des éléments sur les projets et en amont des projets ou à la démarche du budget participatif, mais qu'on se dise que chaque administration doit inscrire la démarche participative dans sa méthode de fonctionnement. Et ça, ça demande de lui donner des moyens et de la former pour.

Mme CALANDRA

Bien. Mme de MASSOL. Attendez, Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, peut-être un mot pour dire que pour le groupe Écologiste du 20^e, nous soutiendrons également ce vœu et nous le voterons. C'est un vœu qui émane du conseil de quartier Saint-Blaise que nous connaissons, qui est très dynamique. Je pense qu'on doit se réjouir, en fait, du dynamisme des conseils de quartier, y compris même lorsqu'ils nous interpellent et, quelquefois, lorsqu'ils peuvent arriver ou en critique d'une action ou en amélioration de celle-ci, je pense qu'il faut s'en réjouir parce que c'est ce dynamisme-là des conseils de quartier qui fait aussi l'inclusion des Parisiens et des

habitants à notre projet collectif. Donc moi, je voulais – je sais qu'ils sont dans la salle – les remercier. Je m'étais rendue avec d'autres élus, d'ailleurs, à la plénière qui se tenait. Les débats étaient à la fois respectueux et intéressants.

Sur les deux projets que sont Wiki Village ou que sont le projet DEDALE, effectivement, je pense que l'un comme pour l'autre, et même si des réunions ont déjà eu lieu, si vous avez le ressenti qu'il n'y a pas suffisamment d'implication, il va falloir qu'on travaille à une plus grande implication des acteurs du quartier. Et ça, je pense que ça doit se faire.

Sur la question du square de la Salamandre, il me semble que là, on est dans une situation où il y a une réunion qui est prévue cette fin de semaine, une réunion publique qui est prévue cette fin de semaine, et j'espère qu'on arrivera effectivement à intégrer les demandes des riverains. Je ne sais où est-ce qu'on en est. Les services de la Ville, en tout cas, vont présenter leur travail, mais Florence de MASSOL nous en dira plus sur le sujet.

Plus globalement, lorsqu'on parle de démocratie participative ici, dans le 20^e, on a souvent tendance à dire que des problèmes existent et ils existent. Il faut aussi entendre ça. Peut-être que ça peut se régler par des questions d'effectif, mais ça peut aussi se régler par une plus grande disponibilité des élu(e)s à l'égard des conseils de quartier et, en particulier, des plus actifs, de ceux qui sont actifs et qui ont envie d'être actifs et constructifs. Moi, j'en veux pour preuve le travail qu'on est en train de mener sur le futur forum pour l'emploi ou qu'on avait mené l'année dernière, organisé aussi par le conseil de quartier Saint-Blaise. J'aimerais, moi, que sur ce sujet, on puisse travailler à la fois élu(e)s et citoyens sur ce sujet comme sur les autres, à la fois élu(e)s et citoyens, main dans la main pour faire avancer les sujets, même si, et là, je reprends la terminologie que vous employiez, la démocratie représentative veut qu'ensuite, les décisions soient prises dans les instances de décision après consultation, après échange et après discussion. Et c'est tout le sujet de cette démocratie participative, c'est quel est le pouvoir qui est laissé, qui est partagé et le pouvoir qui revient aux élu(e)s en décision dans les conseils. Donc, c'est pour ça que moi, je suis contente de pouvoir dire aujourd'hui que nous votons ce vœu qui est un vœu qui émane du conseil de quartier et qui fait partie des prérogatives des conseils de quartier qui est d'apporter aussi des propositions au sein de cet hémicycle.

M. BARGETON

Oui. Merci, Madame la Maire. Paradoxalement, j'ai un point d'accord avec Danielle SIMONNET, une fois n'est pas coutume. Sur le début de son intervention, je n'en tire pas forcément la même conclusion, mais quand elle dit que c'est un sujet qui est parisien, c'est vrai que depuis 2001 à l'élection de Bertrand DELANOE, la démocratie participative a beaucoup progressé dans notre ville ; elle était déjà ancienne dans le 20^e arrondissement, mais elle n'a cessé de progresser. Et d'ailleurs, une administration a été créée, il y a maintenant des processus qui sont bien connus, encadrés. Et au fur et à mesure, on a progressé notamment en matière de budget. Mais il y a eu deux décisions récentes, deux évolutions récentes, c'est le statut de Paris, la fusion du Département avec la Ville et puis la création d'une métropole. Et au fond, on a touché au niveau supérieur la métropole, on a touché au niveau parisien avec le statut, mais n'a pas bougé et aucune conséquence n'a été tirée sur le niveau de l'arrondissement et de la démocratie participative. Alors, c'est pourquoi, notre groupe au Conseil de Paris a déposé une niche qui a été votée d'ailleurs, et c'est un texte qui demande à ce que la Ville de Paris, de façon pluraliste, puisse travailler à des propositions pour faire avancer le sujet de la proximité arrondissement, mais également des quartiers. Et dans l'un des sujets, ce n'est pas le seul, il y a le rôle des élus d'arrondissement, il y a comment on déconcentre les administrations, mais l'un des sujets, c'est l'articulation entre les quartiers et l'arrondissement avec l'Hôtel de Ville. Donc, il me semble qu'on voit bien que c'est un sujet qui, à mon avis, dépasse le seul 20^e arrondissement et le cas du conseil de quartier Saint-Blaise. Et c'est pourquoi nous, nous souhaitons au Conseil de Paris, que nous puissions avancer et tirer les conclusions des différentes évolutions sur la proximité parce qu'on a parfois la fausse impression que Paris est une ville bien dotée, mieux dotée que les autres. Or, quand on se compare, on voit que les Parisiens ne bénéficient pas toujours du même service de proximité qu'on peut avoir dans des villes moyennes. C'est tout un sujet de comparaison qu'il faut aussi lancer et donc une étude.

Mme CALANDRA

Merci, M. BARGETON. Mme de MASSOL.

Mme de MASSOL

Alors, tout aussi tranquillement, Mme MAQUOI, je ne peux pas vous laisser dire que dans les conseils de quartier, les discussions ne sont pas argumentées. Les conseillers de quartier discutent sur les sujets dont ils se saisissent. Et pour avoir assisté à un certain nombre de réunions de conseils de quartier, effectivement, les discussions sont argumentées, les conseillers de quartier réfléchissent, on leur donne effectivement des éléments pour avoir une réflexion éclairée, ce qui ne veut pas dire que nous tombons d'accord sur tout. C'est la vie, c'est la démocratie, les désaccords existent et c'est tout à fait normal que les débats, à partir du moment où ils se passent de façon respectueuse, puissent trouver leur place dans les conseils de quartier.

Concernant ce vœu, un certain nombre de choses dans ce vœu sont de mon point de vue dû plus à un dysfonctionnement entre les responsabilités de l'Hôtel de Ville et les responsabilités qui sont données aux arrondissements, qu'un dysfonctionnement de la démocratie locale dans le 20^e. Je comprends parfaitement que vous vouliez mettre en cause systématiquement sur ces questions-là et je remarque qu'au fil des conseils d'arrondissement, vous creusez le sillon pour faire croire que dans le 20^e arrondissement, il n'y a pas de concertation et qu'à chaque fois qu'il y en a, elles seraient complètement perverties. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas vrai. Et je vous invite à participer un petit peu plus aux réunions de concertation que nous organisons pour voir de quoi elles sont faites.

Donc effectivement, concernant Wiki Village et le DEDALE, ce sont des projets de l'Hôtel de Ville et ce sont des projets parisiens pour lesquels la Mairie d'arrondissement n'a malheureusement pas les moyens de mettre en place une concertation telle que celle qu'on aimerait mettre en place pour des projets de cette ampleur.

En ce qui concerne le square de la Salamandre, la concertation a démarré bien avant les ateliers qui ont eu lieu en décembre et que Madame la Maire a cités puisqu'avec la société BRS qui a été en charge de la construction globale du projet, il y a déjà eu des marches exploratoires, des comptes rendus qui ont été d'une façon ou d'une autre communiqués aux participants à la deuxième marche exploratoire. Et je pense que de ce point de vue, effectivement, il y a des choses qui n'ont pas été aussi efficaces qu'on aurait aimé qu'elles soient puisque les comptes rendus des étapes de la concertation doivent être très largement diffusés et, malheureusement, encore une fois, ce n'est pas exactement entièrement et pas du tout même de la responsabilité de la Mairie du 20^e, mais ça n'a pas été le cas.

Concernant le projet lui-même, je pense qu'il faut faire la distinction entre les besoins qui sont exprimés par les habitants, les difficultés qui sont expliquées et qui ont amené effectivement la Mairie du 20^e à se battre pour qu'un budget soit affecté à cette transformation du square de la Salamandre. Donc, faire une différence entre les besoins, les difficultés qui sont pointées du doigt par les habitants et, ensuite, les façons de les résoudre. Les façons de les résoudre, moi je pense qu'il faut quand même faire un petit peu confiance dans les services techniques, les services de police, les services de la direction des espaces verts, ceux de la direction de la voirie et des déplacements pour trouver et mettre en place des solutions techniques qui vont permettre d'avancer par rapport à ces difficultés qui ont été pointées du doigt. Quand les habitants nous disent ; « Ce n'est pas la bonne solution », moi je pense qu'il faut mettre cette solution en place ; je pense qu'il n'est pas obligatoire de leur faire plus confiance à eux qu'aux professionnels qui ont fait largement la preuve de leur compétence au niveau parisien et au niveau du 20^e arrondissement ; surtout quand en plus, plusieurs habitants ne sont pas d'accord entre eux sur les solutions à mettre en place. Square de la Salamandre, c'est un petit peu ce qui se passe. Déjà, on pointait du doigt des difficultés, difficultés liées à l'insécurité, difficultés liées à des occupations vraiment extrêmement pénibles, illicites de l'espace public (des barbecues, des jeux de ballon jusqu'à des heures indues, du bruit, des rodéos de scooters et même du deal très organisé de drogues). Ça, ce constat, ce diagnostic, nous le partageons avec les habitants. Il a été confié à des gens dont le métier c'est d'aménager l'espace public. Ces gens dont le métier c'est d'aménager l'espace public, ils ont trouvé un certain nombre de solutions qui ont été discutées avec les habitants et qui vont être encore améliorées puisque depuis la dernière réunion publique qui a eu lieu, les services techniques ont continué à travailler et les conclusions de ce travail vont être présentées aux habitants le 12 mars. Donc moi, j'invite les habitants à venir le 12 mars pour pouvoir voir comment est-ce que leurs difficultés et leurs paroles ont été traduites en aménagement, mais encore une fois, je fais confiance dans les services techniques et dans les professionnels pour trouver des solutions efficaces.

La dernière chose, c'est que quand on aménage l'espace public, il est aussi, je pense, sage de se dire qu'on peut au fil du temps, au fil des années, améliorer cet aménagement. Et évidemment, nous le faisons de façon quotidienne, que ce soit des aménagements dans des jardins ou que ce soit des aménagements dans l'espace public. Je vous rappelle qu'au départ, la place de la Réunion avait été

pensée comme une place entièrement piétonne, sans trottoirs surélevés, sur lesquels les piétons pouvaient marcher de façon très douce entre la chaussée et les trottoirs. Malheureusement, à l'usage, on s'est rendu compte que ça a posé des problèmes de sécurité puisque là où les piétons passent, les scooters, souvent, passent aussi, et qu'on a été obligé de compléter cet aménagement en rajoutant des croix de Saint-André, un petit barriérage bas, qui a permis de mettre en sécurité les piétons sur la place de la Réunion. Pour le square de la Salamandre, je pense qu'on pourra effectivement faire la même chose. Si au bout de deux, trois ans, on se rend compte que les solutions préconisées par la Ville et par ses services techniques ne remplissent pas toutes les fonctions qu'on leur a demandé de remplir, il est bien entendu qu'on pourra améliorer encore les choses. Donc, de mon point de vue, c'est ça, la vraie concertation. C'est-à-dire, poser les diagnostics ensemble avec les habitants, mais aussi faire confiance dans les services techniques pour trouver des solutions qui soient des solutions efficaces et puis, en dernier lieu, laisser la responsabilité de leur choix aux élu(e)s puisque nous avons été élus pour cela.

M. SAMAKE

Merci, Madame la Maire. C'était juste pour exprimer la position de notre groupe qui va donc être de voter ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Oui, M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui. À la lumière de ce qu'a dit Florence de MASSOL, notre groupe ne prendra pas part au vote de ce vœu.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, je voulais juste rapidement dire que moi, j'ai entendu qu'il y a un certain nombre d'élu(e)s qui demandent des discussions argumentées. Pour faire partie des élu(e)s et je pense être une des élu(e)s avec Mme de MASSOL, mais il y en a d'autres, qui participent le plus à des réunions notamment le soir, que ce soit des réunions avec des copropriétés, des réunions avec des amicales de locataires, des réunions avec des associations, des réunions avec les conseils de quartier, des réunions de marches exploratoires, etc., je peux vous dire qu'il y a des tas de discussions très argumentées qui volent en éclat quand des gens ont des certitudes absolues ancrées dans le marbre. Et il suffit d'une personne, je rappelle par exemple que quand nous avons organisé une concertation in situ sur la rue Constant-Berthaut à Jourdain, il y a une personne, un commerçant qui a crié plus fort que tout le monde et qui s'est opposé à sa piétonnisation. Et il a ameuté tout le quartier, etc., il était minoritaire, ce monsieur, mais il se trouve que ce soir-là, il a impressionné les gens qui étaient sur place, alors parce qu'il criait très fort, et que donc, les autres habitants se sont tus, se sont écrasés littéralement. Donc, la rue n'a pas été complètement piétonnisée et ensuite, tous les habitants sont revenus me voir en me disant : « Mais moi, je voulais la piétonnisation. » Donc, premièrement, attention à l'illusion de la réunion sur place où on est 15, 20, 30... ce n'est pas la majorité des habitants. C'est une façon de travailler, mais ce n'est pas toutes les façons de travailler. Attention à cette illusion-là. Attention aussi à certaines certitudes chez des habitants. Je rappelle que sur tout espace public, il convient d'avoir l'agrément, l'accord de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ce qui crée de nombreuses contraintes, il convient d'avoir l'accord du commissariat de police pour un certain nombre de mises en sécurité, etc., ce qui crée d'autres contraintes. Il convient que ce qui se passe en sous-sol soit raccord avec ce qui se passe en surface. On nous demande d'empêcher les scooters de passer, mais il faut par contre que les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant puissent passer, que les poussettes puissent passer, que les enfants en rollers puissent passer, etc. Donc, tout ça crée d'autres contraintes. Pour toutes ces excellentes raisons, à un moment donné, il faut faire un peu confiance aux gens qui depuis des décennies fabriquent l'espace public dans cette ville, les squares et qui prennent en compte les évolutions, les nouvelles demandes. Donc, je rappelle que ce qui se passe au square de la Salamandre est dû à la capacité de notre équipe municipale à prendre en compte les demandes des habitants puisqu'encore une fois, ce sont des habitants, d'ailleurs des habitantes – puisque c'était à l'époque uniquement, il se trouve, des femmes – qui étaient venues nous voir, une demie douzaine en tout début de mandature pour nous demander de

nous mobiliser sur le square de la Salamandre, ce que nous avons fait. Et je remercie la Ville de Paris. C'est pour ça d'ailleurs que moi, je ne prendrai pas part au vote non plus parce que je trouve que si ce vœu dit des choses auxquelles je peux tout à fait souscrire, il est un peu trop dans le reproche vis-à-vis de la Ville de Paris. Par contre, ce qu'a dit Julien BARGETON sur l'articulation des niveaux entre le niveau métropolitain, le niveau parisien, le niveau d'arrondissement et le quartier, c'est vrai que c'est vraiment quelque chose qui est à creuser. Et c'est vrai que, je vais dire une chose, on s'est rendu compte qu'avec la création du budget participatif, avant cela d'ailleurs, la création des conseils de quartier, le budget participatif, toutes les démarches de concertation qu'on a mises en œuvre, à un moment donné, il y a une charge de travail pour les services qui atteint ses limites. Et là, je vous le dis parce que moi, j'ai plaidé la cause des services de la voirie, des services des espaces verts, des services du patrimoine et de l'architecture notamment, parce que le 20^e arrondissement est un des plus gros arrondissements de Paris. Quand vous savez, par exemple, qu'on a 80 bâtiments d'écoles de premier degré, plus 12 bâtiments de collège, imaginez la charge pour le service du patrimoine et de l'architecture du 20^e arrondissement, sans parler des 75 établissements de petite enfance. C'est colossal. Donc, il nous faut quand même des moyens et il faut un plan de charge qui soit soutenable par les services. Et ça, les habitants, ils doivent l'entendre aussi parce qu'eux, ils travaillent dans des entreprises, ils sont salariés, ils savent ce que c'est qu'un plan de charge, ce que c'est que de pouvoir fournir à la commande et on ne peut pas non plus recruter des fonctionnaires ad libitum parce que sinon, ce sont les impôts qui augmentent. Donc, à un moment donné, il faut arriver à faire rentrer toutes les boîtes les unes dans les autres. J'espère que c'est une discussion suffisamment argumentée.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-031 : Vœu relatif aux biodéchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au composte de proximité et plus généralement à la trajectoire Zéro Déchet du 20^e arrondissement, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^e, Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s écologistes, Lamia El Aaraje et les élus socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.

Mme MAQUOI

Merci. Je le présente au nom du collectif des 23 élu(e)s et il s'inscrit dans la politique menée par la Ville de Paris concernant la transition écologique, l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire et un clin d'œil amical à notre collègue Antoinette GUHL pour, en tout cas, son combat de tous les instants pour promouvoir cette politique et qui s'inscrit dans les annonces qu'a faites la Ville de Paris sur le déploiement du compostage de proximité.

En cette année 2019, dans le 20^e, on a beaucoup d'habitants et d'habitantes qui sont sensibles à cette question-là et qui seraient très volontaires aussi pour pouvoir profiter de ce déploiement. Donc ça, c'est un acte de candidature du 20^e à être en tout cas le prochain arrondissement dans lequel le dispositif se déploie et puis aussi d'autres éléments dans cette politique-là que la caisse des écoles du 20^e puissent signer la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et ainsi pouvoir s'inscrire dans le plan de lutte anti-gaspi de Paris et enfin, parce qu'on a déjà pas mal d'habitants et d'habitantes qui sont engagés dans le compostage, qui demande un certain nombre de savoir-faire, il nous semblerait qu'une mise en réseau de ces citoyens pour l'échange de bonnes pratiques et puis pourrait être bénéfique dans l'objectif du développement de cette politique et aussi permettrait l'intégration de nouveaux volontaires qui pourraient avoir des questions avant de se lancer, par exemple, dans un composteur d'immeuble. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, je vous remercie. Avant de passer la parole, je sais que M. GASSAMA, donc, c'est un des sujets, il veut en parler. Je voudrais dire un mot d'abord sur la forme du vœu. Juste, j'ai laissé passer cette fois-ci. Je trouve quand même extrêmement problématique de déposer un vœu à une certaine heure dans les temps et puis de complètement le réécrire et on se retrouve, au moment du conseil, avec un vœu qui n'a plus rien à voir avec la forme initiale. C'est un petit peu limite, je vous le dis quand même sur la forme.

Sur le fond, juste une chose, évidemment, c'est une question très intéressante. Je pense que pratiquement tout le monde y souscrit autour de cette table. Les déchets alimentaires, comme le

savez, représentent en moyenne 20 % du contenu d'une poubelle et il convient évidemment tout d'abord de réduire la production de ces déchets. Alors, il y a eu une première vague de collecte de déchets alimentaires qui a été conduite dans la Ville de Paris avec des expérimentations. J'ai d'ailleurs eu Paul SIMONDON, l'adjoint à Mme HIDALGO, en charge de ces questions qui m'a dit, qui m'a proposé que le 20^e se joigne à la prochaine vague d'expérimentation. Donc, nous serons les prochains. Mais je rappelle quand même la raison pour laquelle le 20^e n'a pas pu être dans la première vague. Il y a une raison. Moi, je souhaitais qu'il y soit. C'est que dans la première vague d'expérimentation organisée par la Ville de Paris, elle a été conduite sur deux arrondissements qui collectent en régie. Et pour la deuxième phase, c'est le 19^e arrondissement qui a été choisi par Anne HIDALGO et Mao PENINOU afin de conduire une expérimentation sur un arrondissement qui fait effectuer sa collecte par le privé. Donc nous, ça sera le coup d'après parce que nous, on est en régie. Donc, le 2^e et le 12^e ayant déjà testé pour les collecteurs en régie, le 19^e a été choisi ensuite pour les collecteurs privés. Et donc, nous n'avons pas pu participer à ces deux premières phases. Bien que je le regrette, j'aurais souhaité, moi, j'étais tout à fait volontaire pour y être dès le début. Mais encore une fois, il faut faire des choix et c'est normal que ce ne soit pas toujours le 20^e qui soit choisi, ça tourne sur les arrondissements. Alors, sur la question du fond de la gestion de ces déchets, je vais répondre pour les déchets des cantines puisque je suis présidente de la caisse des écoles. Je rappelle quand même que depuis, et sans attendre quiconque, et depuis même la précédente mandature, on a commencé à mettre des choses en place. Les déchets alimentaires de 18 réfectoires sont désormais triés, recyclés et valorisés en énergie et en engrais, ainsi que ceux de la cuisine centrale de la rue Paul-Meurice, que c'est un projet qui est piloté conjointement par la caisse des écoles et la division 20^e de la direction de la propreté et de l'eau, de la DPE que connaît bien Mohamad GASSAMA, que la Ville de Paris a pris en charge la collecte puis la méthanisation (parce que c'était ça, la difficulté), c'est que collecter, c'est à notre portée, composter, c'est à notre portée. Encore que le stockage à proximité de lieux de déjeuner d'enfants, c'est toujours compliqué, mais la méthanisation, c'était très compliqué. Et donc, la Ville de Paris a choisi un prestataire sélectionné par appel d'offres public et il est prévu pour l'année 2019 que la caisse des écoles, bien sûr, signe la charte de lutte contre le gaspillage.

Encore une fois, je suis dubitative sur ce type de vœu, mais ce n'est pas la première fois que je le dis parce que c'est facile de dire : il faut signer une charte ou il faut faire ci ou on devrait faire ça. Évidemment, ce sont des processus très longs, très compliqués à mettre en œuvre parce qu'il faut former nos agents des caisses des écoles, il faut former les animateurs qui encadrent les enfants, il faut former les enfants, il faut acheter, donc passer les marchés pour acheter le matériel pour effectuer le tri, il faut avoir des cantines qui soient disposées de telle façon qu'on puisse installer ces matériels, il faut former les personnels, bien sûr, renforcer les questions d'hygiène et de sécurité. Après, il faut que l'entreprise chargée de collecter ait un accès facile et je peux vous garantir que dans les écoles du 20^e arrondissement avec les nouvelles mesures de sécurité et tout, ce n'est pas toujours évident d'aller collecter quoi que ce soit, etc. Donc, tout ça, ce sont des processus longs. Bien sûr, on consulte les syndicats et le CHSCT de la caisse des écoles du 20^e arrondissement pour mettre en place ce nouveau travail. Ça prend du temps, ça fait beaucoup d'heures de réunions. Je remercie toutes les personnes qui ont les bonnes idées. Encore une fois, la plupart de ces réunions, c'est moi qui m'y colle, ça fait beaucoup d'heures de travail juste au passage. Donc, je remercie aussi les élus qui viennent régulièrement aux conseils de la caisse des écoles. Voilà, encore une fois, sur le tri des déchets alimentaires, le 20^e arrondissement n'a vraiment pas à rougir de ce qu'il a fait. Et faites la part des choses entre faire de la communication sur la signature d'une charte et faire le travail de fond préalable pendant et après pour la collecte des déchets.

M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Merci, Madame la Maire, pour toutes les précisions que vous avez apportées. Effectivement, quand j'ai lu ce vœu, j'ai dit : « encore du y a qu'à, faut qu'on ». Vous savez, moi je suis plutôt dans le faire que dans le dire et dans la posture. Je voudrais effectivement remercier et saluer le travail de la caisse des écoles. C'est énorme ce qu'ils ont fait avec des moyens pas forcément toujours à la hauteur escomptée. Et effectivement, ils l'ont fait avec Sandrine GILLON et toute son équipe. Je voulais aussi féliciter les habitants du 20^e parce qu'avec la sensibilisation que l'on a menée depuis maintenant cinq ans, ils ont pris justement l'habitude de réduire leurs déchets. Et quand on regarde les chiffres, nous étions en 2017 à - 0,6 % de déchets produits par les habitants et, en 2018, nous sommes à - 1,35 % de déchets produits par les habitants. Ça veut dire que d'une certaine manière, dans le 20^e, nous avons travaillé, nous avons mobilisé les agents, nous avons mobilisé les habitants,

nous avons mobilisé les conseils de quartier pour qu'effectivement, ce message passe et, d'une certaine manière, il est plutôt bien passé. Je voudrais aussi dire que la collecte de déchets alimentaires se fait dans le 20^e d'une certaine manière avec les marchés alimentaires. On en a parlé tout à l'heure lors d'une délibération et, un petit exemple : 6,9 tonnes sont collectées sur le marché Pyrénées. C'est assez considérable. On peut encore égrainer plein d'exemples comme, bien sûr, la collecte avec l'association Excellent excédent qui fait un travail aussi intéressant avec la cuisine centrale et certains marchés alimentaires. Sur le compostage, on n'a pas à rougir dans le 20^e, on est plutôt même en tête sans avoir mis un comité encore Théodule : on rassemble les gens entre quatre murs, on blablate et, après, on n'en sort rien. Les habitants du 20^e ont pris vraiment l'habitude et l'envie de faire ce compostage et ce qui a réduit considérablement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la production des déchets dans le 20^e. On est à environ 92 sites de compostage dans le 20^e.

Mme CALANDRA

92 sites de compostage sont déjà ouverts dans le 20^e arrondissement. Je demande les chiffres des autres arrondissements, moi, pour voir si on a à rougir de la comparaison. Et nous sommes le premier arrondissement qui a installé du compostage en pied d'immeuble et nous avons cette année trois sites de compostage à la caisse des écoles qui ouvrent.

M. GASSAMA

Alors, effectivement. Et bien sûr, on travaille en étroite collaboration avec l'Hôtel de Ville, avec Antoinette GUHL, avec Mao PENINOÛ à l'époque quand il était encore adjoint à la propreté. On va travailler aussi avec Paul SIMONDON sur ces questions-là. On a distribué plus de 144 lombrics-composteurs à des habitants du 20^e l'année dernière et on va continuer à le faire cette année. Donc, le travail se fait. C'est vrai que c'est bien de faire des vœux de ce type-là. Finalement, ça met en lumière ce que l'on fait dans notre arrondissement. Il ne sert pas à grand-chose, juste peut-être à faire du positionnement politique. Mais moi, je vous le dis clairement, le 20^e arrondissement a travaillé. Je me souviens, en début de mandature, quand on s'écartait de ces délégations, finalement, on arrivait à faire des choses intéressantes. Et finalement, je suis plutôt fier de ce qu'on a fait et j'espère que ça va continuer. Et je suis heureux que certains élus maintenant s'emparent de la question parce qu'effectivement, il faut que tout le monde puisse s'en emparer et porter le message. Merci beaucoup.

Mme CALANDRA

Bien. M. LE BORGNE, rapidement.

M. LE BORGNE

Déjà simplement pour dire que c'est bien, des choses sont faites, mais ce vœu propose deux choses supplémentaires. Il est aussi dans une volonté de progression et d'amélioration de notre action, de celle des citoyens, de la manière dont les politiques publiques peuvent l'accompagner. Il ne faut pas forcément le voir comme une attaque personnelle ou une attaque sur un mandat, sur un bilan, mais plutôt comme une voie d'amélioration. Je vous remercie de me laisser finir.

Moi, sur la question des déchets qui est quand même une question un peu essentielle pour une ville de notre taille, et moi j'ai des questions à poser sans aucune arrière-pensée, mais qui, je pense, pourraient appeler des réponses, même écrites un peu plus tard, qu'est-ce qui est fait ? Qu'est-ce qui est envisagé comme axe de communication suite à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier qui est quand même considérable...

Mme CALANDRA

L'extension de quoi ?

M. LE BORGNE

Des consignes de tri, au 1^{er} janvier qui est quand même considérable puisque désormais dans le bac jaune, on peut trier tous les déchets plastiques en plus des emballages papier et métalliques d'auparavant, c'est quand même très important, sachant que Paris est plutôt en retard par rapport à la France sur le sujet. Et les Parisiens ne recyclent que 20 % de leurs déchets contre 40 % pour la

moyenne nationale, qu'il y a 350 000 tonnes au niveau parisien qui finissent dans les poubelles vertes ou assimilées, alors qu'elles pourraient être recyclées. Donc, je voulais savoir quels axes de communication seraient entrepris localement et par la DPE sur le sujet. Par ailleurs, j'ai une autre question sur la question des emballages des cartons et des papiers. Dans le rapport sur la gestion du service public de la propreté – pour le coup, M. PERIFAN, c'est vraiment un domaine qui appelle les chiffres – il est dit que la moyenne des papiers emballages collectés par les Parisiens est de 37 kg par habitant et par an. La moyenne du 20^e est de 24 kg par habitant et par an. On est la moyenne la plus basse de tous les arrondissements parisiens et j'aimerais savoir quelles pourraient être les raisons qui pourraient expliquer un tel écart ? Est-ce que c'est pour des raisons simplement de richesse qui fait qu'on produirait moins de déchets ou c'est pour d'autres questions qui expliqueraient la moindre performance en matière de collecte des déchets dans le 20^e ? Je vous remercie.

M. GASSAMA

M. LE BORGNE, on est dans le même bureau, vous avez mon numéro de téléphone, vous avez mon mail. Vous pouvez me demander très facilement et très simplement de vous apporter ces réponses quand on se voit. Mais vous utilisez cette méthode, on va bien sûr y répondre.

Nous sommes en train d'élaborer depuis un certain nombre de temps avec le chargé de mission en charge de la propreté, qu'on a en commun d'ailleurs, et la cellule communication du 20^e un guide de la propreté qui va reprendre ces questions-là de tri des déchets. Effectivement, la Ville de Paris a simplifié le tri du bac jaune, couvercle jaune. Pourquoi il a pu le simplifier ? Parce qu'il y a des avancées technologiques qui ont pu le faire. On tri mieux dans les différents centres de tri. Et effectivement, ça va pouvoir simplifier parce qu'on l'a vu, quelques fois, c'est pourquoi on met ce pot de yaourt dans le bac vert et pourquoi on ne le mettrait pas dans le bac jaune ? Donc, tout cela a été simplifié et c'est très bien parce que si on veut que les Parisiens, comme je l'ai dit tout à l'heure, soient vertueux en termes de tri, il faut leur simplifier la vie.

Et donc, nous allons communiquer par ce guide de la propreté et de la valorisation des déchets qui va sortir courant février, si je ne me trompe pas, et qui va être diffusé de façon numérique et, je pense aussi, papier et qui va permettre aux habitants de pouvoir avoir, je pense, cette fois-ci, toutes les informations concernant cette question-là.

Sur la question que vous posez, nous avons la même sociologie que le 18^e, vous auriez pu citer le 18^e, vous auriez pu aussi citer le 19^e qui ont à peu près les mêmes taux, ce sont des quartiers résidentiels, effectivement, on produit moins de ce type de déchets que, par exemple, le 2^e ou le 8^e. Mais comme je l'ai dit, la communication va se faire. On va intensifier, mais après, on ne va pas demander aux Parisiens du 20^e de produire plus que ce qu'ils ont en stock, si j'ose dire. Merci.

Mme CALANDRA

Bien ! Je vous remercie. Mme de MASSOL.

Mme de MASSOL

Oui, juste une explication de vote de notre groupe. Donc, nous n'allons pas prendre part au vote parce qu'il nous semble qu'il est plus facile de travailler ensemble que de passer par des vœux pour avoir des renseignements sur les politiques que nous menons en commun dans la majorité du 20^e.

Mme CALANDRA

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-032 : Vœu relatif à l'engagement du 20^e pour les cartables légers et l'équipement numérique dans les collèges, déposé par Nathalie Maquoi et le groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s écologistes, Lamia El Aaraje et les élus socialistes et républicains.

Mme MAQUOI

Merci. Alors, deux amendements budgétaires se sont trouvés dans la lettre rectificative du dernier budget que nous avons adopté au dernier Conseil de Paris. Et ces amendements étaient à l'origine portés par le groupe Génération, portaient d'un premier constat ; une expérience dans le 14^e pour

augmenter la dotation de livres pour les collégiens, ce qui leur permet d'avoir un jeu de livres scolaires à domicile et un jeu de livres au collège dans les salles de cours, ce qui leur permet de ne pas porter leurs livres sur le trajet puisqu'ils en disposent et à leur domicile et au collège. Pour pouvoir aider, une ligne budgétaire qui est créée pour pouvoir équiper plus largement que le 14^e les collégiens. Et pour cela, il faut que l'arrondissement se porte volontaire. Ce sera sur volontariat. Donc, par ce vœu, nous manifestons la volonté du 20^e de se porter volontaire pour cette dotation de livres. Et puis, dans le même esprit, le constat a été fait que si les collèges étaient plutôt bien équipés en numérique (et en numérique, je précise tout de suite, il s'agit d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur dans une salle de cours) qui permet des pratiques pédagogiques diverses comme l'utilisation, par exemple, de la vidéo, de la radio, de l'image dans les pratiques pédagogiques, par contre, nos écoles ne sont pas beaucoup équipées en vidéoprojecteur et en ordinateurs. Donc là aussi, pour continuer le déploiement, c'est un amendement budgétaire avec une enveloppe. Et là aussi, les arrondissements doivent se porter candidats pour en bénéficier. Et donc, par ce vœu, nous demandons aussi que le 20^e se porte candidat.

M. LE BARS

Ce vœu, bien sûr, porte sur un sujet consensuel, à savoir le poids du cartable des collégiens. C'est entre autres pour cette raison que la Ville de Paris continue à déployer des outils numériques dans les écoles et dans les collèges, notamment via le Plan de déploiement du numérique voté en 2015 ou encore via les budgets participatifs des écoles et collèges. Donc, ce vœu rappelle aussi que le dernier Conseil de Paris a adopté en décembre dernier un amendement visant à renforcer encore l'équipement numérique dans nos établissements. Pour autant, il ne s'agit absolument pas de se passer des supports papiers tels que les manuels ou les livres dans nos collèges, mais de permettre à tous les élèves de tirer le meilleur profit des nouvelles technologies, que ce soit sur un plan pédagogique ou sur des questions très concrètes justement comme le poids du cartable puisque c'est l'objet de ce vœu. La seule réserve technique, moi, que j'é mets face à ce vœu, c'est sur le considérant – alors, je le reprends : « *L'amendement adopté en Conseil de Paris de décembre 2008 au budget de fonctionnement pour l'achat d'une dotation supplémentaire de livres, afin que chaque collégien puisse avoir un livre à la maison et qu'en classe soit fourni un livre pour deux élèves.* » Moi, je ne participe pas au Conseil de Paris puisque je ne suis pas conseiller de Paris, mais j'ai été alerté par le cabinet de M. BLOCHE qui m'a indiqué que cet amendement-là n'avait pas été voté. Donc, je ne sais pas... en tout cas, ils m'ont contacté là-dessus. Donc, c'est la seule réserve que j'ai, mais encore une fois, moi je ne suis pas conseiller de Paris, je ne fais que rapporter ce qui m'a été dit. Si ce considérant-là est supprimé sous réserve que le cabinet de M. BLOCHE m'ait donné la vraie raison, on votera ce vœu.

Mme CALANDRA

Alors, on va éclaircir ça avec le cabinet de Patrick BLOCHE puisqu'ils nous ont informés par mail que ni ça n'avait été voté sous forme d'amendement ni dans la lettre rectificative. C'est peut-être une erreur formelle de leur part. Moi, je veux bien, mais déjà, je veux avoir la garantie que ces budgets ont été votés. C'est pour ça que moi, je ne prendrai pas part à ce vote. Alors, par ailleurs, je vous le dis, à l'heure du numérique, dédoubler les dotations en livres, je me dis qu'il y a peut-être d'autres façons de faire peut-être un peu plus modernes et qui pourraient améliorer effectivement l'équipement des écoles en numérique. Peut-être qu'on peut abandonner les livres papier en double – je ne parle pas en simple à la maison, mais en double – et passer à des équipements numériques même pour la lecture, mais de mon point de vue, je ne prendrai pas part à ce vote parce qu'encore une fois, je pense que ça, c'est de l'ordre du travail d'un arrondissement, c'est de l'ordre des choses qu'on doit faire, décider ensemble en exécutif et mettre en œuvre. Ce n'est pas de l'ordre d'un vœu ou alors, je trouve que c'est un peu de la facilité.

Alors, Mme MAQUOI puis M. PERIFAN.

Mme MAQUOI

Sans vouloir faire de la facilité, simplement, il est vraiment dans la lettre rectificative, vous connaissez beaucoup mieux que moi, puisque vous êtes élu depuis plus longtemps au Conseil de Paris, les négociations qui se font dans les cadres budgétaires. Et donc, ces deux amendements ont été portés par notre groupe et nous avons voté le budget. Donc, ils se retrouvaient dans la lettre rectificative. Peut-être que ce n'est pas formulé « cartable léger », c'est pour ça qu'il y a une confusion dans la

réponse de Patrick BLOCHE, mais très clairement, elle y est. Après, je note effectivement dans l'argumentaire que vous avez développé que vous n'y êtes pas forcément favorables. On remontera le vœu au Conseil de Paris si bien sûr il est adopté pour pouvoir porter la candidature du 20^e sur volontariat pour émarger à ces lignes budgétaires.

Mme CALANDRA

Ce n'est absolument pas. Je n'ai pas dit que je n'y étais pas favorable, j'ai dit que ça se travaille. Laissez tomber, ce n'est pas grave. M. PERIFAN puis M. VON GASTROW.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Simplement, et on ne peut pas rentrer dans le débat ce soir parce qu'il est déjà 21 h 52, mais la deuxième partie du vœu, bien sûr qu'on est tous pour que les cartables soient plus légers, ce qui est normal. La deuxième partie du vœu concernant l'arrivée des ordinateurs ou plus d'ordinateurs, attention, il y a des études qui commencent montrer et je crois qu'il y a des enseignants dans la salle, je n'en suis pas, moi je suis juste parent, donc je vois ça du côté des enfants, que le tout numérique au collège, ce n'est pas la panacée, qu'on se rend compte qu'effectivement, bien sûr que ça permet de développer l'autonomie, etc., mais qu'il y ait un certain nombre de contraintes et que les élèves n'en sortent pas toujours bénéficiaires. Donc, ça sera un sujet qu'on pourra aborder peut-être un jour de manière apaisée et peut-être un peu plus tôt de se dire : quel est le bon équilibre entre le tout numérique et le tout papier.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur votre vœu, Mme MAQUOI. Merci.

Mme CALANDRA

Très bien. Alors, j'ai M. VON GASTROW puis M. EPARA EPARA.

M. VON GASTROW

Merci, Madame la Maire. Justement, M. PERIFAN, ce que vous venez de dire me permet en fait de bien développer mon propos puisque la raison pourquoi je le vote et que le groupe Écologiste de la Mairie du 20^e soutient ce vœu, c'est justement parce que ce vœu n'est pas un vœu pour développer le tout numérique à l'école. Vous avez mal lu, là, puisque justement, et c'est vrai que ça, c'est une chose qui me paraît important, il y a un doute par rapport à l'exposition aux écrans des plus jeunes. Et en plus, par rapport notamment – alors, c'est dommage que ma collègue, Mme Florence HERRERO ne soit pas là parce qu'elle travaille beaucoup sur ces questions – le fait de mettre les enfants par rapport à des tablettes en permanence, je ne suis pas sûr que ça soit une si bonne chose. Et donc, je reste effectivement attaché à l'existence du livre papier. Et donc, dans ce vœu, ce qui paraît important, c'est de trouver une manière pragmatique pour alléger le poids des sacs, effectivement, ce qui est quand même un problème concret sans verser justement sur cette solution de facilité qui serait de donner des tablettes, surtout qu'en plus, sur un côté commercial, quand c'est après des *Apple* qui vont balancer ça et pour se créer de nouvelles clientèles captives, ça, c'est effectivement quelque chose qui me choque d'autant plus. Donc, c'est justement pour cette raison que nous soutenons ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Tout le monde aura compris que l'objectif de ce vœu, ce n'est pas de faire disparaître les livres au détriment du numérique. Je voudrais juste rappeler ici qu'une étude a été faite auprès des enseignants, qui a montré le rôle pédagogique qui a permis d'améliorer les apprentissages lorsqu'on utilise les tableaux numériques. C'est la raison pour laquelle aussi en dehors du vœu, de l'argument sur la légèreté et les cartables, le groupe Socialiste et Républicain votera pour ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme RIVIER puis M. LE BARS et après, on passe au vote.

Mme RIVIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Je voudrais juste préciser une petite chose parce qu'effectivement, nous, le groupe Écologiste, nous ne sommes pas non plus du tout pour le tout numérique et nous avons bien des doutes sur cette question, mais ça n'est vraiment pas l'objet de ce vœu. Alors, on a abordé la question, je n'y reviendrai pas, de l'allègement de cartable. L'idée d'introduire un ordinateur en classe, ce n'est pas pour le mettre aux mains des élèves, c'est pour que le professeur puisse brancher le vidéoprojecteur sur l'ordinateur et ainsi enrichir sa pédagogie et ce qui peut... les différentes formules et notamment donner du visuel et du son. Donc, je pense que vos préventions n'ont pas lieu d'être, si je peux me permettre.

Mme CALANDRA

Alors moi, je voulais redire avant de donner la parole à M. LE BARS que contrairement à ce que vous avez compris, moi, je suis favorable aux choses que vous dites, mais j'ai un doute sur la question de la lettre rectificative. Si vous m'affirmez qu'elle a été bien adoptée, que ça a été voté et que les fonds sont à disposition, moi je n'ai aucun problème à ce que le 20^e se porte candidat. Je suis aussi, et Mme RIVIER a très bien expliqué, extrêmement positive sur l'équipement numérique, vous avez raison, M. PERIFAN, il faut faire attention à un bon équilibre, mais il ne faut pas non plus que nos enfants soient tenus écartés des évolutions du monde moderne, si j'ose dire. Donc, on sait que ça va quand même faire partie de leur univers quotidien. Et ça, il y a assez peu de risques, vous avez raison. Du coup, il faut trouver le juste point d'équilibre, mais ça, je fais quand même assez confiance aux enseignants pour se faire.

Donc, sur le second point de ce vœu concernant l'équipement numérique des écoles et des collèges, je rappelle quand même que c'est déjà prévu puisque le 20^e arrondissement bénéficiera d'environ 10 % des 500 000 euros supplémentaires obtenus dans la fameuse lettre rectificative sur l'amélioration de l'équipement numérique dans les écoles et les collèges. Et un comité stratégique sur le numérique animé par Patrick BLOCHE va se réunir dans les prochaines semaines pour faire le point. Pour moi, mon seul doute, c'est sur le considérant concernant les livres, le fait qu'il y ait un abondement budgétaire pour les livres. Moi, s'il y a un abondement budgétaire, vous savez, je suis comme tous les maires d'arrondissement et comme tous les maires en général, plus on a de moyens et de sous et plus on est content. Mais je pense que ça aurait pu faire l'objet d'un travail entre nous et avec votre collègue plutôt que d'un vœu, mais je le voterai avec plaisir si ça apporte des moyens supplémentaires.

M. LE BARS.

M. LE BARS

Rapidement, c'était pour répondre en deux mots à M. PERIFAN, mais vous avez déjà répondu en grande partie, ce n'est pas du tout la politique de la Ville de Paris de supprimer totalement les supports papiers pour les remplacer par des supports numériques. Mais bien évidemment, l'idée est de tirer le meilleur des supports numériques et en complémentarité avec les supports papier. Donc, cela va sans dire. Je préférerais quand même le préciser. Et autrement, la réserve technique qui a été annoncée sur le vote du Conseil de Paris, encore une fois, moi je n'y étais pas, donc, je me base sur les éléments qui m'ont été communiqués. C'est pour ça que nous ne prenons pas part au vote. Mais bien évidemment, ma position est celle de Madame la Maire sur ce sujet-là. Et si on peut obtenir ces aides de la Ville de Paris, bien évidemment, il faut que 20^e se porte candidat. Donc, nous ne prendrons pas part au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-033 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la demande par l'Association des locataires RIVP - Prairies Charonne d'un moratoire de 18 mois sur la mise en place du supplément de loyer de solidarité pour les logements situés 8 rue des Prairies, Paris 20^{ème}.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Ce vœu est un peu technique, il est un peu long. Je vais essayer de...

Mme CALANDRA

Pardon, M. PERIFAN, excusez-moi. Je suis désolée, je voulais juste préciser qu'avant de vous laisser la parole, j'informe notre Conseil que j'ai été destinataire de la copie d'un mail du président de ladite Amicale des Locataires du 8 rue des Prairies, M. Alain CASANOVA, qui vous demandait de retirer votre vœu. Alors, j'ai cru comprendre que vous avez retiré son nom de la nouvelle version du vœu que vous nous avez adressé. Je ne peux que souscrire à sa demande. En tout cas, je ne sais pas si vous avez retiré son nom, mais M. Alain CASANOVA demandait à ne pas être mêlé à votre vœu, en tout cas, d'après ce que j'ai compris.

M. PERIFAN

Alors, Madame la Maire, M. CASANOVA ne m'a jamais demandé de retirer quoi que ce soit et un membre de l'association ne me l'a pas demandé à moi en direct, donc, je suis très content qu'il vous l'ait demandé. Simplement, il souhaitait qu'on retire, qu'on ne cite nommément personne dans le vœu et qu'on cite l'association. En tout cas, c'est ce que m'ont dit les trésoriers et les membres du bureau. Comme je n'ai pas eu M. CASANOVA en direct, je ne peux pas vous le dire, mais je serais ravi de le rencontrer. Ça veut donner l'impression, Madame la Maire, qu'ils sont contre ce vœu ou pas ? Parce qu'en réalité, si c'est une demande de l'association, qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

Mme CALANDRA

Moi, je suis très gênée parce qu'il y a un vœu, mais mon équipe doit l'avoir, on peut vous le montrer, mais je crois que j'ai un mail, j'étais en copie – non, c'est ça ? – vous étiez destinataire...

M. PERIFAN

J'étais destinataire du mail ?

Mme CALANDRA

... d'un mail de M. Alain CASANOVA vous demandant de retirer son nom du vœu et je crois même de retirer le vœu tout court, donc je...

M. PERIFAN

Ce n'était pas ce que j'ai compris, en tout cas, mais ce n'est pas grave. Le sujet demeure. Je trouve ça intéressant effectivement que... Alors, je reprends le vœu parce que je pense qu'il correspond réellement, et j'ai vu un certain nombre d'habitants de cette adresse, qui – je les ai eus une dizaine de fois au téléphone – jusqu'à ce soir, m'ont demandé effectivement : est-ce que vous déposez le vœu ? Est-ce qu'on peut venir aussi, vous écoutez ? Donc, je le redis avec grand plaisir, je ne sais pas s'ils sont dans la salle ou pas.

Les contrats de location d'habitation liant la RIVP et les locataires du 8 rue des Prairies ont été signés avant 2013. Certains depuis plus de 35 ans. Ces contrats ne contiennent aucune clause de révision des loyers. Je vous rappelle que pour signer ces contrats, les locataires concernés ont dû fournir à l'époque la preuve de revenus réguliers et suffisants pour couvrir les charges locatives, étant précisé que le niveau de prix de location pratiqué à la signature ne pouvait être considéré comme préférentiel, car il était comparable au niveau du prix du marché parisien pour cette localité géographique à cette période. Les principaux intérêts pour les locataires de signer ces contrats avec la RIVP étaient de se prémunir, un, contre l'augmentation des loyers pendant toute la durée du bail, à l'exception des cas exceptionnels limitativement énumérés par la loi, notamment la majoration de loyer pour travaux

d'amélioration réalisés par le propriétaire, la révision des loyers de logement soumis à la loi de 1948, la révision des loyers et des logements conventionnés ANAH ainsi que de se prémunir deuxièmement contre la perte du droit au maintien dans leur logement découlant de la rupture de bail. L'annonce du conventionnement de leur immeuble en habitat social en 2013 a suscité une forte inquiétude légitime des locataires suscitée quant aux possibles répercussions en termes de prix et de droit d'occupation sur leur logement. Bien que la réglementation concernant le supplément de loyer de solidarité, le SLS soit juridiquement opposable aux locataires déjà en place dont les ruelles excèdent des plafonds de ressources visés aux articles dédiés du Code de la construction et de l'habitation, le bailleur social est néanmoins tenu dans le cadre des opérations de conventionnement de logements privés de respecter les règles de calcul du loyer, notamment le cas échéant les règles relatives au dispositif du loyer maximal dérogatoire, à savoir que ce dispositif dérogatoire s'applique pour les ménages dépassant les plafonds de ressources lors de l'acquisition et ne doit avoir pour conséquence d'autoriser une majoration de plus de 10 % pour les locataires dont le loyer antérieur était déjà supérieur aux nouveaux loyers conventionnés, que ce dispositif permette de maintenir le loyer des locataires dont les ressources excèdent les plafonds fixés pour l'attribution des logements sociaux au niveau de celui qu'ils acquittent avant que leur logement ne soit conventionné par un bailleur social, enfin que ce dispositif permette d'exonérer les anciens locataires du versement effectif d'un surloyer dans la mesure où ce régime du loyer maximal dérogatoire a pour effet de pratiquer un loyer qui peut être fixé au-dessus du loyer plafond normal, et donc, être maintenu au niveau du loyer acquitté avant le conventionnement, voire le dépasser. De ce fait, l'engagement a été alors pris par le bailleur auprès des locataires d'appliquer ce régime dérogatoire pour leur garantir l'exemption de versement des surloyers, car seuls les futurs locataires seraient concernés. Cet engagement était répété à plusieurs reprises notamment par la communication à l'attention de l'ensemble des locataires de l'immeuble sous forme de lettre d'information écrite datée du 15 avril 2013, notifiant de manière explicite la modification du statut de l'immeuble chaque année lors de l'enquête SLS. Les locataires de l'immeuble dont les revenus dépassent les plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux sont conscients que la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a durci les critères d'attribution de logements sociaux, notamment en renforçant l'application du SLS, car elle prévoit la hausse du montant du SLS qui cumule avec le montant du loyer principal est désormais plafonné à 30 % des ressources du ménage contre 25 % auparavant, avec une date d'effet du 1^{er} janvier 2018. La perte du droit au maintien dans le logement dans les 18 mois suivants l'annonce par le bailleur des résultats de l'enquête, s'ils font apparaître pour la deuxième année consécutive des ressources supérieures à 150 % de ces plafonds, les cas d'exemption des populations vulnérables où les règles de la perte du droit au maintien ne s'appliquent pas (personne âgée, handicapé, habitant des quartiers prioritaires).

Enfin, les modalités d'application par le bailleur social de cette loi du 27 janvier 2017 est contestable dans la mesure où la prise de décision des locataires de partir ou de rester dans leur logement intervient dans des délais relativement courts, à savoir qu'ils ont été informés de la mise en place du surloyer en octobre 2018, tenus de répondre à l'enquête SLS en novembre 2018 pour une mise en œuvre au mois de janvier 2019.

Les situations personnelle et fiscale des locataires aux vues de l'antériorité de leur bail ont évolué avec le temps et il y a une vraie difficulté à estimer le montant du SLS dont ils seront redevables, ce dernier augmentant sensiblement leur loyer. Par ailleurs, la mise en place du SLS dans ces conditions est difficilement compatible avec l'objectif affiché par la Mairie de mixité sociale. Eh oui, chers collègues, la mixité sociale, ça ne peut pas être que dans un sens. C'est bien beau de préempter dans le diffus et d'acheter des logements pour y mettre des familles modestes dans des immeubles haussmanniens, mais c'est peut-être aussi intéressant de garder des personnes qui ont des ressources supérieures effectivement aux critères d'attribution des logements sociaux pour permettre une mixité sociale dans l'autre sens.

Pour tous ces motifs, nous pensons légitime et fondée la demande de moratoire de 18 mois des SLS formulée le 26 décembre 2018 par l'association des locataires RIVP Prairies Charonne située rue des Prairies. C'est bien l'association qui a fait cette demande, Madame la Maire, ce n'est pas sorti de mon chapeau et nous ne faisons que de refléter leur demande.

Nous demandons donc, et j'en ai terminé – pardon d'avoir été un petit peu long et un peu technique – que la Mairie examine attentivement la requête formulée par l'association des locataires RIVP, que le montant exact du SLS théorique soit porté à la connaissance des locataires concernés et redevables du versement effectif s'ils choisissent de rester dans leur logement et sous réserve de leur condition de ressources, qu'un moratoire de 18 mois soit mis en place dans l'application du SLS dans cet immeuble conformément à la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 et que de ce fait, puisque le bailleur social a annoncé aux locataires les résultats de l'enquête SLS dans la période 2018, la perte

du droit au maintien dans le logement soit reporté de janvier 2019 à avril 2020 pour les locataires dont il est avéré que les ressources sont supérieures à 150 % desdits plafonds pour la deuxième année consécutive ; enfin, que l'engagement pris par le bailleur à maintes reprises d'appliquer le régime dérogatoire aux locataires en place avant le conventionnement de l'immeuble pour leur garantir l'exemption du versement des surloyers soit respecté. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir répondre favorablement à la demande de l'association RIVP des locataires Prairies Charonne. Et je vous en remercie en leur nom.

Mme CALANDRA

Alors, M. PERIFAN, je vais vous répondre comme Maire du 20^e et Présidente de la RIVP. Je voudrais juste lire quand même le mail de M. Alain CASANOVA qui est président de l'Amicale des Locataires, qui vous écrit : *« M. PERIFAN, en ma qualité de président, je suis intervenu dans un courrier adressé à la présidence de la République, au Préfet et à Madame la Maire du 20^e, à M. BROSSAT, élu municipal en charge du logement, ainsi qu'auprès de la RIVP, car il m'est apparu important d'attirer l'attention de nos élus sur les conséquences brutales d'application de la loi SLR. À titre individuel, certains de nos adhérents ont repris à leur compte cette lettre et l'ont transmise par voie électronique à l'ensemble des élu(e)s municipaux, ainsi qu'à l'ensemble des députés. Je n'ai personnellement à aucun moment attiré votre attention ni celle de votre organisation à ce sujet. Je suis personnellement intervenu auprès des adhérents concernés lorsque le 26 décembre dernier, je recevais sur ma boîte mail personnelle une invitation de votre part de prise de contact. Je n'ai pas le souvenir de l'avoir fait. J'ai aussi rappelé à nos adhérents qu'il ne fallait pas se tromper de combat. La responsabilité de la Ville de Paris ne me semble pas engagée dans cette prise de décision et qu'il en revient au législateur et à la présidence de la République d'en assumer l'entière responsabilité. Aussi, grande fut ma stupéfaction lorsque j'apprends que mon nom est cité sur une proposition de vœu proposé par votre organisation politique. Je vous demande de bien vouloir retenir ce vœu en l'état. »* Je tiens à vous le signaler. Alors moi, je veux bien vous répondre au fond parce qu'il n'y a rien de secret, on est très transparent, c'est très clair. Il y a eu une modification de la réglementation intervenue dans le cadre du vote de la loi Égalité et citoyenneté qui a été adopté par le Parlement en décembre 2016 à l'initiative de la ministre du Logement de l'époque, Mme Emmanuelle COSSE. Et cette loi a supprimé la possibilité existante jusque-là pour la Ville de Paris de demander à ces bailleurs d'exonérer de surloyer, de SLS, des ménages dépassant les plafonds de ressources du logement social quand ils occupaient déjà leur logement avant le conventionnement de l'immeuble. Évidemment, il ne s'agit pas de ne pas appliquer des SLS dans du «vrai» logement social. Mais de toute façon, en général, les personnes qui dépassent le plafond ne rentrent pas dans ces logements sociaux puisque précisément, ils dépassent les plafonds. Ceci excepte les fausses déclarations parce que parfois, il y a des gens aussi qui ne disent pas toute la vérité, mais c'est quand même assez rare. Alors donc, il s'agit bien d'un cas très précis.

C'est par exemple le cas lorsque la Ville de Paris préempte des immeubles privés partiellement occupés afin de les transformer en logements sociaux. L'organisme de contrôle du logement social (ex-MILOS et désormais ANCOLS, l'Agence Nationale de Contrôle des Organismes de Logements Sociaux) a demandé aux bailleurs parisiens de se mettre en conformité en appelant le SLS auprès des locataires qui en étaient jusqu'à présent exonérés. Quand je dis «mettent à demander», c'est une injonction de faire. C'est-à-dire que l'ANCOLS a d'abord inspecté les trois bailleurs parisiens, mais ça, elle le fait régulièrement, elle a inspecté Paris Habitat, la RIVP et Elogie SIEMP et elle a noté que nous n'appliquions pas le SLS puisqu'encore une fois, la Ville de Paris avait demandé à pouvoir appliquer une exemption et elle nous a enjoins d'appliquer désormais ce SLS pour nous mettre en conformité avec la loi votée en 2016. La Maire de Paris et la Maire du 20^e sont opposées à l'application du SLS pour ces ménages qui n'ont jamais effectivement demandé à être logés dans le parc social puisque le conventionnement de leur logement s'est fait alors qu'ils y habitaient déjà et qu'ils acquittent un loyer dit dérogatoire qui correspond à leur ancien loyer et non au loyer social. Alors, encore une fois, je vous dis ça, ça ne concerne pas tout à fait tous les cas de SLS. Mais disons que c'est la partie des personnes dites de bonne foi et auxquelles effectivement il ne faudrait pas que s'applique ce SLS. Le régime dérogatoire dont les locataires bénéficiaient jusqu'à présent grâce donc à la Mairie de Paris a été supprimé par cette évolution réglementaire qui, comme vous l'avez compris, est de niveau national. Donc, elle s'impose à la Ville. Et ils sont dorénavant redevables d'un surloyer. Ce surloyer n'est pas perçu par les organismes de logement social, mais il est reversé à 85 % à l'État. Les ménages dépassant de 150 % les plafonds PLS deux années de suite devront également quitter leur logement social si le titulaire du bail a moins de 65 ans (s'il a plus de 65 ans, il est protégé). Dans la loi ELAN du 23 novembre 2018, un droit d'option suite à l'intervention auprès du gouvernement de

la Maire de Paris et également de certaines fédérations et de bailleurs sociaux dont la RIVP a établi que pour les futurs conventionnements, nous pourrions à l'avenir proposer aux locataires de choisir entre l'application du SLS et la poursuite de leur bail privé. C'est-à-dire, nous pourrions conventionner des immeubles, sauf les logements déjà occupés préalablement par des locataires qui donc pourront poursuivre avec un bail non logement social. Cela nous permettra de poursuivre notre politique de préemption. Toutefois, cette disposition ne peut pas s'appliquer pour les conventionnements déjà intervenus ; elle n'est pas rétroactive évidemment lorsque le bail social a déjà été mis en œuvre. Donc, il y a toute une tranche de locataires qui se retrouvent entre la loi Égalité et citoyenneté et la loi ELAN et ceux-là, le SLS, doit s'appliquer.

Alors, M. PERIFAN, que ce soit pour la RIVP et Elogie SIEMP ou Paris Habitat, en tout cas pour la RIVP pour en avoir discuté à de nombreuses reprises, d'abord avec mes collègues maires d'arrondissement chez lesquels il y a des résidences impactées et des locataires impactés, d'autre part, il y a quelques locataires impactés dans le 20^e arrondissement, on n'est pas l'arrondissement le plus touché par les gros revenus, nous avons évidemment, moi, j'ai donné des instructions pour qu'on puisse traiter cas par cas le mieux possible, donner des délais pour les déménagements s'ils doivent déménager et donner des délais pour les paiements. Mais nous ne pouvons pas, en aucun cas, nous ne pouvons pas prononcer un moratoire parce que nous nous placerions dans l'illégalité. Et l'ANCOLS (l'Agence nationale de contrôle) a bien spécifié que nous devons, les bailleurs parisiens, nous mettre en conformité avec la loi, ce qui est la moindre des choses. Et donc, nous appliquons l'injonction de l'ANCOLS et, évidemment, nous appliquons la loi. S'agissant du 8 rue des Prairies, l'immeuble situé au 8 rue des Prairies qui a été livré en 1982 comporte 53 logements, 45 logements et 8 ateliers a fait l'objet d'un conventionnement le 2 avril 2013. Concernant l'enquête SLS, 16 ménages étaient susceptibles d'être assujettis au SLS. Le bailleur a procédé à une enquête de ressources et a demandé à ces locataires des justificatifs de ressources. 15 enquêtes SLS complètes nous sont parvenues sur les 16 ménages concernés, ça veut dire qu'il y a un ménage qui n'a pas répondu. Sur les 15 ménages qui ont répondu, 10 ne sont pas concernés par le SLS ; donc déjà, ça fait tomber à cinq ménages. Six locataires assujettis au SLS calculés – six dont celui qui n'a pas répondu à l'enquête et qui donc aura un SLS forfaitaire, donc, il reste six locataires. La RIVP a communiqué à ces locataires le montant de leur SLS. Il y a deux ménages SLS, c'est entre 20 et 50 euros par mois de surplus. Un ménage, environ 350 euros par mois, deux ménages entre 800 et 1 200 euros par mois ; ce qui signifie qu'ils ont des revenus entre 90 000 et 150 000 euros par an. Un ménage qui n'a pas répondu à l'enquête avec un SLS forfaitaire d'environ 2 000 euros par mois. Vous conviendrez quand même que ça se discute. Alors, nous ne pouvons rentrer évidemment plus dans les détails parce qu'il y a la confidentialité de la vie privée des personnes qui est en cause. Moi, ce que j'ai demandé, c'est que les personnes soient reçues individuellement et que tout soit fait pour qu'on laisse des délais, si délai il doit y avoir, qu'on aménage les paiements, etc. Mais encore une fois, moi je suis contrainte tout simplement par le législateur et par l'ANCOLS. Je rappelle qu'évidemment, le SLS est calculé en telle sorte que le loyer de base plus le SLS soit plafonné à 30 % maximum des ressources du foyer, donc, un tiers des revenus. Sur le moratoire, une dérogation n'est prévue que par l'article 82 de la loi relative à l'Égalité et à la citoyenneté. Cet article prévoit que les personnes occupant un logement qui a fait l'objet en cours de bail d'un conventionnement et dont les ressources dépassent les plafonds de ressources sont exonérées pendant trois ans du paiement du SLS. Ce mécanisme d'exonération temporaire ne s'applique qu'aux conventionnements signés depuis le 28 janvier 2017, date de publication de cette loi. Pour les conventions signées avant le 28 janvier 2017, et donc, c'est le cas du 8 rue des Prairies, la loi impose que le SLS s'applique de manière immédiate à tous les locataires, y compris à ceux dont le logement a été conventionné en cours de bail, donc, aucun moratoire n'est légalement possible.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce vœu ? OK. Oui, M. PERIFAN, très rapidement.

M. PERIFAN

15 secondes. Merci de m'avoir alerté du mail de M. CASANOVA qui était dans mes spams, mais il se demandait pourquoi est-ce que j'étais intervenu. J'ai juste reçu, comme un certain nombre de nos collègues ici, je regarde dans les copies : Laurent SOREL, Bruno GAS, Alexandre PASCAL et d'autres, un mail émanant de l'association des locataires RIVP Prairies Charonne. « Monsieur le conseiller, etc. – je ne lirai pas le courrier – nous sollicitons, etc. [...], donc veuillez considérer que cette lettre n'est pas une simple protestation, mais la manifestation d'un profond désarroi, signé par l'association des locataires, le président Alain CASANOVA, le trésorier Michel BARAYER, le secrétaire Damien MARQUES ». Après, qu'ils aient changé d'avis, peu importe. Quand il parle de mon organisation politique, j'ai l'impression qu'il parle de la mafia et qu'il ne voudrait surtout pas que la

mafia puisse effectivement supporter un vœu. Je viens de lui répondre poliment en disant qu'en fait, c'est l'intérêt des habitants. Et ce n'est pas une mise en cause du tout de l'Hôtel de Ville, Madame, c'est simplement des gens qui, en fait – et c'est notre rôle d'élu – de remonter des gens qui effectivement sont là depuis peut-être 35 ans, qui n'ont enfreint aucune règle, aucune loi, ce ne sont pas des passe-droits, ce n'est pas du copinage qu'il y a dans ces immeubles-là et qui se retrouvent à 62, 63, 64 ans, après 35 ans dans le même immeuble, être obligés de déménager. Ils sont prêts à l'accepter. Simplement, ils demandent un petit peu de temps. Mettez-vous à leur place, Madame la Maire. Si on vous demandait de déménager comme ça, ça serait compliqué. Et je comprends que la loi soit compliquée, mais c'était simplement de peut-être leur témoigner un peu de notre empathie, pour peut-être de les aider à comprendre pourquoi on ne peut pas aller dans leur sens. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit. Moi, j'étais opposée à l'application du SLS et je suis en totale empathie. Donc, il n'y a pas de problème. Si vous voulez, j'ai fait du lobbying auprès des parlementaires contre cette disposition. Je ne peux pas vous dire mieux. Donc, ça veut dire que je suis pour la mixité sociale et je n'étais pas pour cette disposition.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

Mme CALANDRA

Par contre, évidemment, j'irai voir l'Amicale des locataires 8 rue des Prairies et on va poursuivre le travail avec la RIVP.

Vœu relatif à la sectorisation des collèges du 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Vœu d'urgence relatif à la proposition de sectorisation pour les collèges du 20^e, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, et soutenu par les élu-e-s du groupe écologiste et les élu-e-s du groupe communiste.

Mme CALANDRA

Alors, sur les vœux d'urgence, nous avons trois derniers vœux : un vœu relatif à la sectorisation des collèges du 20^e déposé par les élu(e)s du groupe Place au Peuple ! et un vœu d'urgence relatif à la proposition de sectorisation pour les collèges du 20^e déposés par les élu(e)s Pour une Alternative Écologique et Sociale dans le 20^e.

Dans la mesure où la délibération concernant cette sectorisation est tombée, j'ai demandé, je l'ai retirée. Est-ce que vous pourrez retirer vos vœux et éventuellement en débattre du niveau du Conseil de Paris si vous le souhaitez puisque moi, je suis tout à fait insatisfaite de la façon dont les choses ont été menées. Je tiens à le dire. Oui, Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Simplement oui, moi je vais retirer mon vœu, mais pour souligner trois choses que nous aimerions verser à la concertation sur le débat : faire attention quand il y a des réductions d'effectifs notamment dans les collèges concernés aux moyens alloués, je pense notamment à Jean-Perrin où il y a eu quand même un fort focus ces dernières semaines et une alerte des parents qui ont en plus vu s'éloigner la question du REP + qui leur avait été promis à un moment donné. Donc, il y a quand même la question des moyens alloués et, je le précise, des moyens par classe, et de faire attention aussi sur des collèges qui sont déjà chargés du nombre d'élèves qu'on peut rajouter parce que parfois, même à dix près, c'était déjà ce qu'on avait vu dans les discussions dans le cadre des secteurs multicollège, tout simplement, ça ne rentre pas. Et réaffirmer sur la volonté de concertation qu'effectivement, tous ceux qui peuvent être concernés, que ce soit les équipes pédagogiques et, bien sûr, les parents d'élèves et leurs représentants et leurs associations puissent l'être et le redire puisqu'on avait voté un vœu dans ce sens-là dans ce Conseil d'arrondissement que les élus aussi du 20^e arrondissement souhaitent être... en tout cas, avoir tous les éléments et pouvoir construire aussi cette proposition de sectorisation. Et pour vous dire, on le retirera et on sera attentif au moment du

Conseil de Paris à voir le contenu de la délibération qui ne concerne pas que notre arrondissement et qui, par ailleurs, n'est pas non plus à rejeter en bloc.

Mme CALANDRA

Non, bien sûr qu'elle n'est pas à rejeter en bloc, mais juste – je vais donner la parole à M. LE BARS – un mot sur... Oui. Non, mais juste sur la question, comme ça, ça répondra à vos demandes aussi, sur la question REP +, c'est quelque chose que je demande depuis des années en CDEN et c'est indépendant de la sectorisation. Ça a été promis par le rectorat. Je ne vois pas comment ils peuvent ne pas le mettre en œuvre. Donc ça, ce sera appliqué, ils s'y sont engagés devant M. BLOCHE, devant moi-même et devant les parents d'élèves. Donc ça, c'est appliqué. Je rappelle que Jean-Perrin est toujours dans le dispositif Tous mobilisés qui fait que tout ce que la Ville de Paris peut faire et la Mairie du 20^e en termes de moyens municipaux va être mis en œuvre et on va regarder des questions bâtimentaires, etc., assez lourdes. Concernant les moyens financiers et dotations en horaire global, etc., je rappelle que cette année encore, le collège Jean-Perrin est le premier en termes d'attribution de dotations et qu'habituellement, sa dotation est une des plus fortes de Paris et qu'en plus, il va disposer dans le cadre Tous mobilisés, donc, il dispose de 20 500 euros, la Ville rajoute 8 500 euros et une subvention de 7 472 euros pour le soutien des ateliers de pratique théâtrale et que moi, je n'ai absolument pas renoncé à faire beaucoup d'autres choses. Mais pour le TUMO, à partir du moment où le projet que nous portions a été rejeté soi-disant sous prétexte d'une fermeture qui n'a jamais été qu'un fantasme, le TUMO, le problème, c'est qu'on n'a pas d'espace dans le collège pour le mettre en œuvre. Parce que le problème du collège Jean-Perrin, ce sont les salles et c'est le manque d'espace. Et c'est la répartition aussi des espaces entre les écoles et le collège. Et donc, c'est l'un des problèmes. Mais tous les moyens actuellement affectés au collège seront maintenus ; il y en aura même des supplémentaires et on va travailler, mais le projet qu'on portait qui consistait notamment à implanter un TUMO, celui-là, moi je vais continuer à le porter, mais je ne sais pas matériellement comment on va faire.

Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui. D'abord, Madame la Maire, c'est une bonne chose que la délibération ait été retirée de cet ordre du jour. Est-ce qu'elle sera également retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris ? Ça, pour l'instant, vous n'avez pas la réponse du cabinet de M. BLOCHE. Bien, sachant que c'est une délibération au Conseil de Paris qui sera plus large et qui englobera l'ensemble des...

Mme CALANDRA

Excusez-moi, j'ai une réponse, parce que je ne l'avais pas tout à l'heure, ils vont faire un amendement de l'Exécutif pour retirer la partie 20^e.

Mme SIMONNET

D'accord. Donc, ce qui signifie que pour le 20^e, on aura donc plus de temps pour la concertation afin d'être au plus près ?

Mme CALANDRA

Absolument, c'est ce qu'on a demandé. On a eu la réponse assez tardivement aujourd'hui. Donc, c'est ce qu'on a demandé. M. LE BARS, d'ailleurs, peut peut-être apporter... est-ce que vous avez des précisions ?

M. LE BARS

Non, mais vous avez dit l'essentiel de ce que je voulais dire.

Mme SIMONNET

Je n'ai pas terminé de parler.

Mme CALANDRA

Pardon ! Excusez-moi ! C'était pour répondre...

Mme SIMONNET

Vous me connaissez et j'ai été peu bavarde en plus à ce Conseil. J'attendais ce vœu et ce sujet patiemment. Donc, c'est une bonne chose parce qu'il y a eu une très forte mobilisation notamment autour du collège Jean-Perrin et que cette délibération était une vraie provocation puisque cette délibération mettait en place une sectorisation qui avait pour conséquence que les élèves habitant rue Belgrand, rue du Capitaine-Ferbert, rue Emile-Casel, rue Henri-Duvernois, rue Joseph-Python, rue Martin-Garat, rue de la Pie qui jusqu'à présent sont affectés au collège Jean-Perrin, auraient été affectés dès l'année scolaire prochaine au collège Pierre-Mendès-France. Autre problème, on aurait eu une augmentation très conséquente des effectifs des collèges Matisse, Flora-Tristan et Gambetta et une baisse drastique du collège Jean-Perrin. Donc, moi je pouvais interpréter cette délibération comme une volonté finalement de quand même préparer une désaffectation du collège Jean-Perrin en vue du projet initial qui a été finalement abandonné suite à la mobilisation des parents. Donc, on veillera à ce que les engagements pris au Conseil de Paris soient bien tenus et ça permettra aux parents de continuer à travailler. Mais il y a toujours un autre problème puisqu'il va falloir batailler, mais on retravaillera notre vœu au Conseil de Paris en ce sens, il va falloir aussi batailler pour que la dotation horaire globale du collège Jean-Perrin soit plus conséquente si on souhaite absolument lutter contre les problématiques d'échec scolaire et il faudra aussi veiller néanmoins à ce que les effectifs soient plus réduits par classe, et donc, qu'il y ait plus d'effectifs enseignant. Il y a une demande forte de l'ensemble de la communauté scolaire pour qu'il y ait une augmentation des moyens humains tout corps de métier confondu au niveau de ce collège. Vous avez exprimé à nouveau le souhait que le rectorat assume ses engagements concernant le statut REP +. Concernant les moyens, là je dirais innovants, ce n'est pas parce que ce collège n'est pas transformé en cité éducative qu'on ne doit pas faire un effort dans l'accès à la culture et aux activités innovantes, que ce soit les classes à projet culturel, numérique, langue, horaires aménagés, il y a plein de choses différentes qui peuvent être faites. Et donc, nous, nous ferons un vœu au Conseil de Paris, enfin, je ferais un vœu au Conseil de Paris pour aller dans ce sens-là et qui abordera aussi d'autres problématiques sur les autres collèges du 20^e. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Mme SIMONNET

Je ne le soumets pas au vote. Je le retire.

Mme CALANDRA

Il est retiré. Alors, très brièvement parce que les débats sur les vœux retirés, c'est...

M. LE BARS

Alors, juste deux, trois précisions sur la partie – là, pour le coup, je suis vraiment très précis et très factuel – sud et ouest de la Porte de Bagnolet, le transfert vers Pierre-Mendès-France, c'est simplement parce que ces élèves-là sont scolarisés en élémentaire à Le Vau et qu'il est compliqué qu'une toute petite partie des écoles Le Vau soit scolarisée à PMF dans l'optique du lien CM2-6^e puisque les écoles Le Vau sont scolarisées à PMF ensuite, sauf ces quelques rues-là. Et donc, c'était l'objet de cette modification.

Et juste un point, là, pour le coup, qui est inexact, c'est que la délibération proposait non pas d'augmenter les effectifs de Matis et de Flora-Tristan, mais de les baisser. Et j'ai les documents à disposition, il n'y a aucun problème. C'était juste cette précision-là que je voulais faire. Et autrement, sur le fait qu'on se soit tous mobilisés au sens générique et pas au sens de l'opération Ville de Paris pour Jean-Perrin, cela va sans dire puisqu'on l'aide depuis le début de la mandature. Madame la Maire se bat à chaque CDEN pour que la DSG de Jean-Perrin soit conséquente. Et par ailleurs, Jean-Perrin est traité comme un collège de REP + par le rectorat, ça, on peut le dire, à part effectivement

les primes des enseignants, ce n'est pas un détail. Donc ça, les enseignants restent des enseignants de REP et n'ont pas les primes afférentes à la REP +, mais pour le reste, ce collège est traité par le rectorat comme un collège de REP + et dispose des moyens qui sont les mêmes qu'un collège de REP +, mais nous resterons bien sûr mobilisés et nous veillerons à ce que ce soit le cas jusqu'à la fin de la mandature.

Mme CALANDRA

Donc, il n'y a aucune provocation. Moi, je trouve que ça se raisonne tout à fait de dire que les écoles Le Vau doivent être scolarisées à Pierre-Mendès-France. Mais il y a un sujet, ce qui m'agace, c'est qu'on n'a pas pris le temps de discuter avec les principaux des collèges et avec les équipes comme il faut. Et donc, tout ça est fait dans la précipitation. Et donc, ça ne me va pas.

Les vœux sont retirés

V20-2019-034 : Vœu relatif à l'organisation de cahiers de doléances et du grand débat, déposé par les élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme PRIMET

Alors, nous avons voulu faire ce vœu d'une part pour soutenir tous les gens qui en ce moment se battent pour leur pouvoir d'achat, la justice sociale, la justice fiscale. Il y a les Gilets jaunes, mais il n'y a pas que ; il y a les Stylos rouges, il y a les Robes noires et effectivement, la réponse a été d'organiser ce grand débat. Et nous, on pense qu'il faut que ce grand débat aboutisse et puisse répondre à toutes les questions, et je dis bien à toutes les questions que les citoyens veulent poser, l'ensemble des citoyens. Et du coup, on se dit aussi que dans le 20^e, nous pourrions donc aider à ce que ce débat prenne plus d'ampleur, à la fois en faisant ressortir les thématiques qui reviennent le plus dans les cahiers de doléances, mais surtout en développant la mise à disposition de ces cahiers, notamment, par exemple, dans les centres sociaux, les centres d'animation, les bibliothèques et pour multiplier la possibilité de prise de parole des citoyens dans le 20^e, y compris les remettre aux conseils de quartier puisqu'ils peuvent être un très bon relais pour qu'ils soient remplis, et que notre arrondissement fasse un effort de communication très important pour faire connaître toutes ces dispositions et permettent la plus forte participation.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme BACHE.

Mme BACHE

Juste quelques mots pour dire que le groupe Socialiste et Républicain soutient le vœu. Mais nous voulons d'abord saluer l'initiative de la Maire de Paris qui a décidé d'une conférence de consensus afin de pouvoir s'inscrire au mieux dans ce grand débat et saluer aussi la Mairie du 20^e qui, comme d'autres mairies d'arrondissement d'ailleurs, a décidé de mettre à disposition un cahier de doléances. Il ne semble cependant, comme vient de le dire Raphaël PRIMET, qu'il est nécessaire en plus de s'assurer que l'accès à ces cahiers de doléances soit réellement facile. Et par expérience, nous savons qu'une démarche en mairie n'est pas forcément évidente pour tout le monde. Donc, il faut absolument qu'on essaye de démultiplier les endroits où l'accès à ce cahier sera possible. Les propositions qui y sont faites me semblent tout à fait sensées, surtout pour un arrondissement comme le nôtre géographiquement et en nombre d'habitants. Cet effort doit être fait. Il faut aussi qu'on puisse s'assurer que les thèmes qui sont à la base de ce large mouvement puissent être traités sans ostracisme et sans un encadrement qui ferait qu'il serait un petit peu détourné et limité, pas forcément représentatif des raisons de ce mouvement. Il n'échappe à personne que cette crainte est réelle et puis ensuite, j'ajouterai pour terminer qu'une vraie communication sur ce sujet à tous les habitants du 20^e qu'ils soient réellement tous au courant est nécessaire. Vous l'avez compris, nous allons voter ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, nous allons soutenir ce vœu pour les raisons déjà expliquées. Deux choses peut-être puisque pour souligner et soutenir effectivement ce qui est mis en place par la Maire de Paris, on pourrait peut-être rajouter puisqu'on va réutiliser la mairie mobile qui va servir en circulant dans différents arrondissements. C'est ce qui a été prévu, ce qui a été annoncé, je ne sais plus quand, qui a été annoncé et on pourrait demander à ce que la mairie mobile, justement, vienne dans le 20^e arrondissement sur un week-end, sur un samedi ou sur un dimanche dans la suite de ce que dit Marinette BACHE, c'est-à-dire sur le fait que ça permet d'aller au contact des habitants plus facilement. Et puis, la deuxième chose puisqu'on va avoir des cahiers de doléances, on va avoir de toute façon des choses qui vont remonter. Peut-être qu'il va y avoir une synthèse des travaux ou, en tout cas, il va y avoir des matériaux. Peut-être qu'on pourrait demander à ce que l'ensemble de ces matériaux soient transmis à l'ensemble des conseillers d'arrondissement et que ça soit un point à l'ordre du jour du prochain Conseil arrondissement. Alors, soit celui-ci, soit celui d'après, à voir en fonction de la durée de ce débat, et qui nous permettrait d'avoir un échange puisque ce sont des choses qui vont remonter de ce que racontent les habitants là-dessus. Et puis, ça nous permettra aussi, je finis par un trait d'humour, de pouvoir pourquoi pas redemander à ce qu'il puisse y avoir une banderole demandant un rétablissement de l'ISF sur la Mairie du 20^e. C'est un trait d'humour. Je ne demande pas à ce qu'on rajoute ça dans le vœu. Je vous remercie.

Mme SIMONNET

Alors, je veux bien voter pour la banderole « Rendez l'ISF » sur la mairie du 20^e, mais je ne voterai pas ce vœu et je vous explique pourquoi. Précisément parce que je pense que ce débat est une grande mascarade, le grand débat d'Emmanuel MACRON est organisé pour enterrer le mouvement des Gilets jaunes. Vous avez d'abord un débat qui, dans sa forme, exclut un certain nombre de sujets. Le président de la République ayant d'ores et déjà annoncé que de toute façon, il ne reviendrait pas sur les mesures qui ont déjà été adoptées par le gouvernement. Et les questions qui sont posées dans ce grand débat sont tellement orientées qu'elles sont tout simplement les seules qui peuvent être compatibles avec les orientations ordo-libérales du gouvernement Macron et dictées par les directives libérales de Bruxelles. Il faut regarder. Allez sur votre ordinateur, vous allez voir les questions qui sont posées sur internet, c'est : quels impôts voulez-vous baisser et quels services publics voulez-vous supprimer ? Donc, on voit le tunnel, on voit très bien la logique. En aucun cas, il ne demande quelle justice fiscale vous souhaiteriez avoir. Donc, ce débat, c'est du foutage de gueule, excusez-moi l'expression. En plus les conclusions, elles seront tirées par le monarque lui-même qui décidera du haut de sa superbe ce qu'il voudra bien en tirer comme conclusion en termes de politique. Et dans une phase intermédiaire, vous avez vu la mascarade des réunions publiques avec les maires qui sont triés sur le volet par les préfets, les questions des maires dans ces réunions-là sont d'abord transmises au préfet pour qu'il les transmette à la présidence de la République pour que Macron puisse préparer les réponses. La réunion est présidée par ailleurs par un ministre et la synthèse est faite par des personnes qui ne sont en aucun cas si indépendantes que cela puisque soit nommées par le président de la République, soit nommées par le président de l'Assemblée nationale. Bref, vous connaissez tous là. Donc non, trois fois non, quatre fois non, cinq fois non, ne cautionnons pas cette mascarade.

Par contre, je suis d'accord avec une partie de votre vœu qu'il y ait des cahiers de doléance, qu'il y ait une mise à disposition des salles de la mairie du 20^e pour que les citoyens débattent et auto-organisent leur débat, mais oui, mille fois oui. Que d'ailleurs, nous contribuons par la sorte à justement renforcer la mobilisation qui exige une justice fiscale, qui exige une avancée démocratique, oui. D'ailleurs, j'invite les différents groupes à s'inspirer de ce qui se dit dans ce mouvement parce qu'il y a un certain nombre de mesures que nous pourrions mettre en débat – en tout cas moi, je le ferai au prochain Conseil de Paris – il y a des déclinaisons de l'aspiration à un référendum d'initiative citoyenne sur la façon dont la Ville de Paris est faite. Si on avait eu accès à un référendum d'initiative citoyenne réel en Mairie de Paris, on n'aurait pas eu ces Jeux Olympiques imposés qui sont totalement anti-écologiques ; on n'aurait pas eu les six tours de Bercy-Charenton ou la Tour Triangle...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, vous n'allez pas faire le débat avant le débat, là.

Mme SIMONNET

Et je terminerai, le pire du pire. Là, on l'a par rapport à la façon dont Mme HIDALGO va organiser son grand débat, c'est qu'elle va faire appel à une entreprise privée pour organiser la synthèse pour être au plus proche des lobbys. Donc non, mille fois non.

Mme GUHL

Alors, moi j'avais demandé la parole juste pour donner la position de vote des Écologistes et dire que nous voterons pour ce vœu. Je ne vais pas être plus longue. Beaucoup de choses ont été dites, mais je voulais vous manifester notre soutien.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup. Mme de MASSOL.

Mme de MASSOL

Le groupe DPE votera aussi pour ce vœu. Alors, juste un petit point. L'auto-organisation des débats, merci d'en parler, Mme SIMONNET, parce que c'est justement ce qui est prévu et ce qui est possible. Il suffit d'aller sur le site du grand débat et vous verrez que citoyens, élus, associations, tout le monde peut se saisir de cet outil magnifique de la démocratie locale et organiser son propre débat. Juste un tout petit mot sur les propositions qui sont faites dans le vœu, je trouve que c'est bien que les cahiers de doléances soient remis aux conseils de quartier, mais j'aimerais bien que ce soit aussi les conseils de quartier qui décident un petit peu de ce qu'ils veulent faire, qu'on ne les oblige pas par un vœu à utiliser uniquement cet outil des cahiers de doléances. Donc, une petite forme, un peu moins d'injonction aurait peut-être été plus sympathique et plus respectueuse des conseils de quartier qui, je le répète, se saisissent eux-mêmes des questions et des sujets sur lesquels ils veulent travailler.

Mme CALANDRA

Alors, je vous remercie tous et toutes de votre concision. Donc, comme je vous l'ai rappelé en début de séance, la Mairie du 20^e a répondu présente à la demande de la Maire de Paris, de la Ville de Paris de s'impliquer pleinement dans la conférence du consensus parisienne organisée dans le cadre du grand débat national. Nous avons eu un débat en exécutif parisien. C'est ainsi que d'ores et déjà, plusieurs initiatives ont été prises par la Mairie du 20^e, je le rappelle, en accord avec la Mairie de Paris et avec la forme d'organisation des débats au niveau parisien. Donc, nous avons mis en place dès le lundi 14 janvier à l'accueil de la mairie des cahiers de doléances afin de recueillir les contributions et propositions des habitants et parce qu'aussi, j'ai souhaité une plus grande participation des habitants du 20^e, afin non plus de ne pas démultiplier des lieux physiques de dépôt de cahiers de doléances parce que ça donne beaucoup plus de travail et ce n'est pas toujours très convaincant pour les habitants à l'ère du numérique. Nous allons adresser un questionnaire type qui est proposé par la Ville de Paris dans toutes les boîtes aux lettres en utilisant pour cela l'outil qu'est notre journal municipal qui va donc être distribué à 95 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres de l'arrondissement dès la semaine prochaine. La Ville nous a demandé d'utiliser un format commun à tous les arrondissements, afin de faciliter le traitement de ces cahiers et leur synthèse. Je rappelle les questions qui sont donc communes normalement à tous les arrondissements qui jouent le jeu de la conférence de consensus parisienne. Quels sont les problèmes, les dysfonctionnements, les injustices dont vous souhaitez faire part par ordre de priorité ? Quelles sont les solutions que vous proposez ou les idées que vous souhaitez voir approfondies par ordre de priorité ? Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Ce sont quand même des questions assez ouvertes. Et évidemment parce que la modernité et l'agilité aujourd'hui, c'est le numérique. Nous allons déposer ce questionnaire également dans l'outil qu'est la plateforme internet « Le 20^e Citoyen » à disposition des conseils de quartier et qui va donc faciliter la concertation entre habitants, avec les habitants, etc. Nous inciterons dans notre communication large par journal, site internet, newsletters, panneaux d'affichage de la Ville de Paris et réseaux sociaux, les habitants qui le souhaitent, à transmettre leur contribution via cet outil en complémentarité avec le site *id.paris.fr* de la Ville de Paris. Et évidemment parce que dans le 20^e, on adore ça, nous organiserons un grand débat au niveau du 20^e arrondissement, ce qui ne préjuge pas des débats organisés par la Ville de Paris elle-même. Alors, je ne sais pas encore si c'est un seul débat unique avec quatre... ou c'est quatre débats sur les thématiques ? C'est un avec quatre ateliers. D'accord. Donc, nous

organiserons un grand débat au niveau du 20^e avec l'aide du cabinet-conseil retenu par la Ville de Paris, le 16 février prochain – c'est un samedi – au gymnase de la Bidassoa. Pourquoi pas en mairie ? C'est parce que nous avons déjà réservé la Mairie au conservatoire de musique, donc, de 9 h du matin à 13 h et nous préviendrons bien sûr l'association sportive qui avait les créneaux. Ce sont les quatre thèmes et on va essayer d'organiser des tables rondes. Mais alors, dans la Bidassoa, ça va être compliqué, mais on l'a déjà fait pour la concertation sur la petite ceinture. Ça dépend un peu de combien il va y avoir de gens dans la salle, ce qu'on ne peut pas prévoir. Concernant les thématiques abordées lors des débats dans le 20^e arrondissement et la mobilisation des conseils de quartier, je souhaite rappeler deux choses : la Maire de Paris a décidé de s'inscrire dans le cadre des quatre thématiques nationales retenues dans les débats parisiens et d'arrondissement, donc, ces thématiques sont celles du débat national et moi, je ne choisirai pas entre ces quatre thématiques. Ce sera aux habitants de nous dire ce qu'ils veulent en faire. Et pour l'invitation aux débats du 16 février, nous demanderons à chaque participant en amont quelle est la thématique sur les quatre qu'il préfère privilégier et on essaiera d'organiser des ateliers de cette façon-là.

Au-delà du débat d'arrondissement, je rappelle que la Ville de Paris a sollicité les possesseurs de la carte citoyenne afin qu'ils s'inscrivent en tant que volontaires du débat et qu'ils organisent en lien avec les maisons des associations, les mairies d'arrondissement, bien sûr, des débats thématiques ou non d'ailleurs dans leur quartier, leur crèche, leur école, leur environnement associatif ou de voisinage. Nous avons relayé déjà cela auprès des conseillers de quartier, car seuls les volontaires du débat qui auront reçu une formation offerte par la Ville de Paris seront en mesure de faire remplir ces cahiers de doléances. Donc, il y a un cadre quand même et c'est la Ville de Paris qui va former les volontaires du débat. C'est pour ça que moi, j'ai noté que les groupes voulaient adopter ce vœu. Il me paraît assez superfétatoire, mais il n'y a pas de problème.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Nous avons fini ce Conseil. Alors, je rappelle que nous avons :

- jeudi prochain, le 24 à 18 h 30 au Pavillon Carré de Baudouin le vernissage de l'exposition *Wilting Point* par William Daniels,
- dimanche prochain à 10 h 30 au square Edouard-Vaillant, la journée nationale de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- je vous ai parlé des vœux le 29 aux associations, le 31 aux habitants ; et
- jeudi 7 février à 19 h, en salle des Fêtes, la Nuit de la solidarité, donc, vous êtes conviés, bien sûr ;
- vendredi 8 février à 18 h en salle des Fêtes, signature du contrat jeunesse pour le 20^e arrondissement ;
- lundi 11 février à 19 h dans la salle des Fêtes, réunion publique sur le boulevard de Belleville commune aux 20^e, 11^e, 10^e et 19^e arrondissement ;
- 12 février, réunion plénière du conseil de quartier TPSF à 19 h ;
- mardi 19 février, réunion plénière du conseil de quartier Belleville à 19 h
- jeudi 21 février, hommage de la municipalité au groupe Manouchian.

Prochain conseil d'arrondissement le 19 mars à 19h en salle des Fêtes.